

**l'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

en page 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1638 - 3 décembre 1999 - prix : 9F

Assez !

- *des licenciements*
- *du chômage*
- *d'une situation qui
ne profite qu'aux riches*

**Manifestons
le 11 décembre
dans les régions et
les départements**

M 6189 - 1638 - 9,00 F



Leur société

- 4/5 - Conférence de l'OMC à Seattle
 - Un instrument des trusts impérialistes
 - L'ennemi, est-ce «le mondialisme» ou le capitalisme?
 - Les «souverainistes» en campagne
 - Il faut le droit de vote pour tous les travailleurs
- 6 - Solidarité avec tous les sans-papiers
 - expulsion à Lille
 - Manifestation le 4 décembre à Paris
 - Les taudis ont encore de beaux jours
- 7 - Couverture maladie universelle : pas d'accès satisfaisant aux soins
 - HLM : une pénurie qui pénalise les plus pauvres

Tribune

- 6 - Les responsables du chômage sont aussi dans notre propre pays

Dans les entreprises

- 8/9 - Il faut un mouvement d'ensemble
 - Banques : défendre la convention collective
 - Peugeot : les 35h, exploitation accrue
- 10 - Transports scolaires en grève à Haisnes
- 11 - SNCF : grève sur les 35h, refus des contrôleurs, ras-le-bol...
 - Métro parisien : fin de grève chez ONET
- 12 - Grèves et mouvements contre l'application des 35 heures à :
 - Radio France
 - Chantiers de l'Atlantique
 - CSSI-Toulouse
- 13 - Hôpitaux :
 - CHU Rouen : plus de budget pour la santé
 - Saint-Louis à Paris : grève contre la flexibilité
- 14 - Martinique : le recul des patrons de Toyota
 - Aérospatiale-Matra : discrimination syndicale devant le tribunal
 - Cégelec : non aux licenciements pour fait de grève

Il y a 25 ans

- 15 - Le vote de la loi Veil pour le droit à l'avortement
 - La «pilule du lendemain» bientôt à l'école

Dans l'enseignement

- 16 - Violence à l'école
 - Collège Jean Lurçat en grève
 - Succès de la grève au LP des plaines du Nord

11 DÉCEMBRE : LES MANIFESTATIONS PRÉVUES

La journée du 11 décembre se prépare. De nombreuses manifestations régionales ou départementales sont annoncées. Nous publions la liste de celles dont le lieu et l'heure de départ sont décidés, mais d'autres sont prévues entre autre à Caen, le Havre, Dieppe.

NORD ET PICARDIE

- Manifestation départementale à **LILLE** (59) à 15 heures, Euralille.
- Manifestation départementale à **LENS** (62) à 16 heures, Place du Cantin.
- Manifestation à **SAINT-QUENTIN** (02) 14h30, Quartier de l'Europe devant le Centre social.
- Manifestation départementale à **AMIENS** (80) à 15 heures, devant la Maison de la culture.
- Manifestation départementale à **CREIL** (60) à 14h30, Place Carnot.

EST

- Manifestation régionale concernant les départements de la Marne, des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne à **REIMS** (51), à 15 heures, Place du Théâtre.
- Manifestation à **DIJON** (21) - 15 heures Place du Bareuzei.
- Manifestation départementale à **NANCY** (54) à 15 heures, Place Maginot.
- Manifestation départementale à **METZ** (57) - à 15 heures, Esplanade Place de la République.
- Manifestation départementale à **STRASBOURG** (67) à 15 heures, Place Kléber.
- Manifestation départementale à **MULHOUSE** (68) à 15 heures, Place de la Bourse.
- Manifestation régionale concernant le Doubs, le Territoire-de-Belfort, le Jura et la Haute-Saône, à **BESANCON** (25) à 15 heures, Place Battant.

OUEST

- Rassemblement à **EVREUX** (27) à 15 heures et prises de parole des organisations à 16 heures, Place de la Poste principale.
- Manifestation au **MANS** (72) - à 9h30, Place des Jacobins.
- Manifestation à **ROUEN** (76) - à 14h30, devant l'ANPE (Place Cauchoise).
- Manifestation départementale à **ANGERS** (49) à 15 heures, Place Molière.
- Manifestation régionale concernant les Côtes d'Armor, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, à **SAINT BRIEUC** (22) - à 15 heures, Place de Robien.
- Manifestation départementale à **NANTES** (44) - à 15 heures, Place du Cirque (Cours des 50 otages).

CENTRE

- Manifestation régionale concernant le Loiret, le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre et Loire, à **ORLEANS** (45) - à 14h30, Parvis de la Cathédrale.
- Manifestation à **NEVERS** (58) - à 10 heures, Place Carnot.
- Manifestation à **CLERMONT-FERRAND** (63) - à 15 heures, Place de Jaude
- Manifestation départementale dans la Vienne à **POITIERS** (86) - à 14h30, Place de la Préfecture.
- Manifestation régionale concernant les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse, à **LIMOGES** (87), à 15 heures, Place de la République.

SUD-EST

- Manifestation départementale à **MARSEILLE** (13) à 15 heures, Porte d'Aix (Jules Guesde).
- Manifestation régionale concernant les départements du Rhône et de l'Ain à **LYON** (69) - à 14 heures, Place Carnot.
- Manifestation à **GRENOBLE** (38) - à 15 heures Place André-Malraux.
- Manifestation à **SAINT-ETIENNE** (42) à 15 heures, Centre 2 à la Préfecture.
- Manifestation départementale à **NICE** (06) à 14 heures, Place St-Roch
- Manifestation départementale à **TOULON** (83)
- Manifestation régionale concernant les départements de la Drôme et de l'Ardèche à **GUILHERAND-GRANGES-LES-VALENCE** (26), à 14h30 devant la Chambre patronale.
- Manifestation départementale à **NIMES** (30) à 15 heures, au Carré d'Art.
- Manifestation départementale à **MONTPELLIER** (34) à 15 heures, au Peyrou.

SUD-OUEST

- Manifestation régionale à **TOULOUSE** (31) à 15h30, Métro Jean-Jaurès.
- Manifestation à **BORDEAUX** (33) 15 heures Place de la République.
- Manifestation départementale à **ANGOULEME** (16) à 15 heures, Place Bouillaud.
- Manifestation à **AGEN** (47) - 16 heures Place des Laitiers.

À PARIS

La manifestation régionale pour l'Île-de-France partira à 14 heures de la Place de la République, aux côtés des associations de chômeurs qui avaient décidé d'une manifestation nationale à Paris le même jour. C'est ensemble, en conjuguant nos efforts et en cherchant à renforcer le poids des forces qui veulent un changement profond dans ce pays que nous pouvons imposer les légitimes revendications des chômeurs et celles de l'ensemble du monde du travail, en particulier des mesures contre les licenciements.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels, les guerres dues à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de *Lutte Ouvrière*, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE
Internet : <http://www.worldnet.fr/~lo-uci> e-mail : lo-uci@worldnet.fr

La Société d'Éditions de *Lutte Ouvrière* - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 - est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Harmon. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 12 400 exemplaires. Composition : (Et Associés). Impression : Roto de l'Île-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE!

Les chèques de soutien à *Lutte Ouvrière* doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de *Lutte Ouvrière*, et à envoyer à : **LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18**. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «*Lutte Ouvrière*» conformément à la loi. Celle-ci dépose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : _____
 PRÉNOM : _____
 ADRESSE : _____
 CODE POSTAL et VILLE : _____
 COMPLÉMENT D'ADRESSE : _____
 Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de : _____
 (rayer la mention inutile).
 Ci-joint la somme de : _____
 Règlement :
 - par chèque bancaire ou postal à l'ordre de **MICHEL RODINSON**,
 - par virement postal à **MICHEL RODINSON**, CCP 6 851 10 R - PARIS.

**L'éditorial
d'Arlette
LAGUILLER**

Le 11 décembre **MANIFESTONS NOTRE RAS-LE-BOL**

■ Dans bien des secteurs, la colère des travailleurs semble prête à éclater. On l'a vu mardi 30 novembre avec la manifestation des mineurs lorrains à Metz, à qui leur direction a annoncé 0 % d'augmentation en 1999, avec la manifestation des employés de banque pour le maintien de leur convention collective et avec les autres manifestations qui ont eu lieu dans le pays.

Un peu partout notamment des conflits éclatent pour protester contre l'application des 35 heures avec une flexibilité accrue des heures et des jours de travail, c'est-à-dire des conditions de travail empirées et surtout sans aucune création d'emplois. La grève la plus spectaculaire a été celle de la radio et de la télévision, mais il y en a eu d'autres.

On assiste à de plus en plus de réductions d'emplois dans les services publics.

A Paris, des services d'urgence sont en grève parce qu'on a fermé ceux d'autres hôpitaux, et les urgences sont dirigées vers les services qui fonctionnent encore, sans plus de personnel ni de lits pour les accueillir.

Dans les services publics, on manque d'effectifs, que ce soit pour nettoyer le métro, que ce soit pour assurer la sécurité dans la SNCF, et pas seulement contre les exactions mais aussi la sécurité du matériel. On manque de personnel dans les écoles et dans les collèges. En résumé, tout ce qui peut servir à la collectivité fait l'objet de réductions budgétaires.

Par contre, la manne des crédits se déverse toujours sur les

grandes entreprises. Des milliards vont être versés au patronat, officiellement pour compenser des dépenses supplémentaires provoquées par l'application des 35 heures. Mais les 35 heures, les patrons ont fait en sorte de les appliquer sans dépenser plus en exploitant un peu plus leurs salariés.

Les grandes entreprises filialisent une partie de leurs activités, un département ou un service. Souvent c'est présenté comme des créations d'entreprises qui bénéficient des subventions des collectivités locales complices. Les services publics privatisent celles de leurs activités qui sont les plus rentables, et cela se traduit par des licenciements.

Des réductions d'emplois, des licenciements purs et simples, des fermetures d'entreprises sont toujours fréquents bien qu'on nous fasse miroiter une reprise économique qui ne profite qu'aux actionnaires.

Le nombre de contrats précaires, de contrats à durée déterminée, augmente constamment, au détriment des emplois stables.

Dans les quartiers populaires, les logements se dégradent faute d'entretien et la vie dans les banlieues empire faute de gardiens d'immeubles, d'employés municipaux, voire, pourquoi pas, de policiers proches de la population et respectueux de cette dernière. Il n'y en a que dans les quartiers riches.

Les pompiers, qui pourtant sont une profession utile s'il en est, voient eux-aussi leurs effectifs se réduire et leurs conditions

de travail se dégrader.

Alors il y en a assez. La colère explosera un jour et vengera les travailleurs de tout ce que le patronat leur fait subir aujourd'hui.

Mais il faut commencer à se préparer maintenant.

Le Parti Communiste et d'autres organisations politiques, dont nous-mêmes, Lutte Ouvrière, appellent pour le samedi 11 décembre à des manifestations dans de nombreuses villes : contre les licenciements, pour prendre sur les profits pour créer des emplois, pour cesser les subventions de l'Etat aux grosses entreprises qui font déjà des bénéfices colossaux, afin d'utiliser ces sommes considérables pour que l'Etat et les collectivités créent directement des emplois dans les services publics indispensables à la population.

Il faut montrer que les travailleurs, la population laborieuse, les classes populaires en général, en ont assez d'une situation où il n'y en a que pour les riches.

Il faut montrer au patronat et au gouvernement que la colère gronde.

Alors, soyons nombreux dans la rue, le samedi 11 décembre.

**Rendez-vous
pour la région parisienne
SAMEDI 11 DÉCEMBRE
à 14 h
Place de la République à Paris**

La conférence de l'OMC à Seattle

UN INSTRUMENT DES TRUSTS

La conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce, l'OMC, s'est ouverte le 30 novembre à Seattle. Mais malgré un mois entier de discussions à Genève, les pays industrialisés qui en sont les maîtres du jeu n'avaient toujours pas réussi à se mettre d'accord sur un ordre du jour pour la conférence elle-même et encore moins pour le « cycle du millénaire », c'est-à-dire les négociations dont cette conférence doit marquer l'ouverture.

Les puissances impérialistes ont en effet chacune leur propre ordre du jour. L'impérialisme américain, qui voudrait bien pouvoir écouler ses surplus agricoles, demande la remise en cause des subventions d'Etat à l'agriculture, ce dont l'Union européenne ne veut pas entendre parler. A l'inverse, l'Europe souhaite que l'OMC prenne en charge la réglementation de la concurrence, afin de déjouer les lois grâce auxquelles les USA pro-

tègent leurs propres productions contre la concurrence « déloyale » – ce dont les USA ne veulent pas entendre parler, évidemment. Et ce ne sont là que quelques-uns des sujets qui alimentent le contentieux entre les partenaires impérialistes.

Mais par-delà les rivalités qui les opposent, il y a au moins une chose sur laquelle les puissances impérialistes sont unanimes – leur volonté d'imposer leur loi au reste de la planète.

Car c'est bien là le princi-

pal objet de la prétendue libéralisation du commerce que l'OMC a pour but d'instaurer à l'échelle de la planète. La suppression des obstacles de tous ordres au commerce est avant tout nécessaire pour mettre de l'huile dans les rouages de l'économie mondiale au profit des plus puissants et tenter d'y injecter un certain élément de rationalisation. Seulement, dans le cadre de l'économie capitaliste, où c'est la loi du plus fort qui prévaut et non celle de l'intérêt collectif, on n'est pas certain que les « forts » arriveront à se mettre d'accord. Mais on est sûr en revanche que ce sont les plus faibles, c'est-à-dire les économies et les populations des pays pauvres, qui feront les frais de cette prétendue rationalisation.

Pour les pays pauvres ou même intermédiaires, cette libéralisation revient à renoncer aux maigres protections qu'offrait pour leur économie le recours aux barrières douanières, voire

aux subventions d'Etat. Car leurs économies sont bien incapables de résister à la puissance des trusts impérialistes. Faute de pouvoir faire face à une telle concurrence, leurs industries nationales sont vouées à la faillite ou à se faire absorber par les prédateurs. Et c'est ainsi que, sous couvert de l'OMC, le pillage des pays pauvres par les trusts impérialistes – qui est aussi vieux que l'impérialisme lui-même, bien sûr – se trouve en quelque sorte légalisé et facilité.

Mais en plus, comme l'OMC a étendu sa compétence bien au-delà du seul commerce, ses réglementations offrent de nouveaux champs de pillage aux trusts impérialistes. Ainsi la réglementation internationale des brevets d'invention dans le cadre de l'OMC peut-elle devenir une arme contre les populations des pays pauvres. La société américaine RiceTec, par exemple, a déposé en 1997 un brevet lui donnant l'exclusivité du riz de type

basmati sur l'ensemble de l'hémisphère occidental. Tant pis pour les millions de paysans indiens qui cultivent le riz basmati depuis des générations. Leurs droits de fait sur ce type de riz ne sont pas reconnus par l'OMC.

Quant à ceux, dont les Etats Unis (mais ils ne sont pas les seuls) qui prétendent conférer à l'OMC un caractère « social », en introduisant dans les accords commerciaux des clauses contre le travail des enfants, par exemple, ils se moquent du monde. Car si tel était l'objectif des puissances impérialistes, rien n'empêcherait leurs trusts d'utiliser leur poids économique considérable dans les pays pauvres pour lutter contre l'exploitation de l'enfance, à commencer par leurs propres usines et celles de leurs nombreux sous-traitants – ce qui est loin d'être le cas comme l'a montré le scandale autour des usines Nike en Asie du sud-est.

Alors, quand les partisans de

L'ENNEMI, EST-CE LA « MONDIALISATION »

OU LE CAPITALISME ?

De nombreuses manifestations ont eu lieu de par le monde à l'occasion de l'ouverture de la conférence de l'OMC. C'est à Seattle même, le 30 novembre, que les manifestations semblent avoir été les plus importantes, paralysant tout le centre de la ville. A Paris, plusieurs milliers de personnes avaient manifesté quelques jours auparavant, le 27 novembre, à l'appel entre autres du collectif ATTAC, de la CGT, du PCF, des Verts et de la LCR.

On peut comprendre et partager les sentiments de nombre de ces manifestants, qui s'opposent à ce qui peut apparaître comme un symbole de l'ordre économique mondial et du cortège de catastrophes sociales qu'il entraîne. Mais à quoi s'opposent exactement leurs organisateurs ? Si la cible commune semblait être ce qu'il est convenu d'appeler la « mondialisation », c'est là un terme bien vague qui recouvre bien des choses, et ne dit donc pas clairement contre quoi l'on se bat.

Dans ces manifestations, organisées contre l'OMC et la libéralisation des marchés, la plupart des slogans visaient en fait l'internationalisation de l'économie.

Or quel sens peut-il y avoir aujourd'hui à s'opposer à l'internationalisation de l'économie ? Cela fait plus d'un siècle que l'on peut parler d'un marché mondial, depuis que le capital des pays riches en quête de nouvelles sources de profits a étendu son emprise à l'ensemble de la planète.

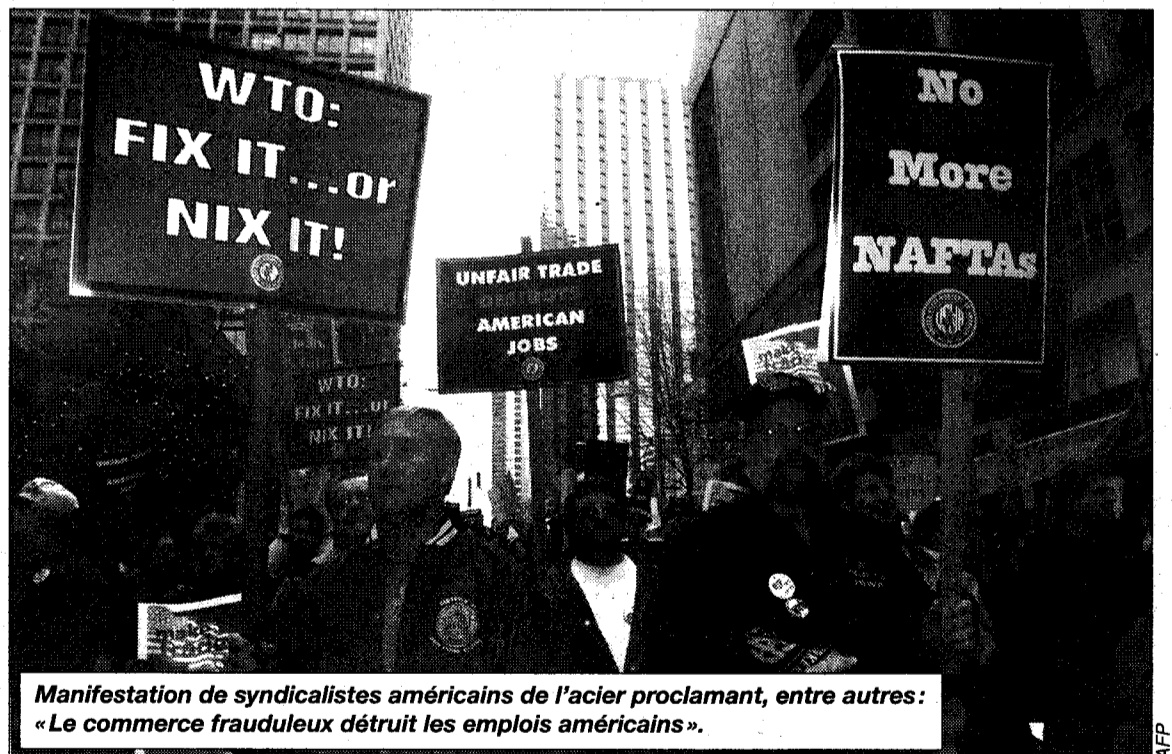
Que cette internationalisation de l'économie se traduise, en particulier, par le pillage des pays pauvres, c'est un fait indéniable. Mais ce n'est pas un fait nouveau. La mise en coupe réglée du Tiers Monde a commencé bien avant que les puissances impérialistes aient la volonté de former l'OMC, et sous des formes tout aussi brutales que ce que l'on connaît aujourd'hui. Et si l'OMC devait disparaître demain, ce pillage continuerait, parce que c'est la

forme normale de fonctionnement du capital.

Aujourd'hui l'internationalisation de l'économie, sous l'égide des Etats capitalistes les plus puissants, est un fait. Vouloir s'y opposer, au nom d'idées protectionnistes teintées de nationalisme, c'est risquer de dériver vers des objectifs franchement réactionnaires. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si, à Seattle, on pouvait trouver unis sur ce terrain aussi bien des groupements nationalistes du

Tiers Monde que les dirigeants du syndicat automobile américain UAW, qui n'a pas hésité à organiser des opérations punitives contre les propriétaires américains de voitures japonaises dans les années 1980. Car, pour les uns comme pour les autres, leur opposition à l'internationalisation prétend faire converger les intérêts des populations avec ceux de leur bourgeoisie nationale.

Il y avait au nombre des manifestants anti-OMC ceux



Manifestation de syndicalistes américains de l'acier proclamant, entre autres : « Le commerce frauduleux détruit les emplois américains ».

IMPÉRIALISTES



Manifestants à Seattle, le 28 novembre, contre les manipulations génétiques sur les plantes alimentaires.

l'OMC vantent le caractère «civilisateur» et «bénéfique» de cet organisme pour la population mondiale en général et

celle des pays pauvres en particulier, on ne peut que rapprocher leurs propos de ceux des colonisateurs d'antan. Les

méthodes de l'impérialisme peuvent bien changer, mais pas ses objectifs de pillage.

François ROULEAU

qui l'accusent d'être, au même titre que d'autres organismes de l'impérialisme comme le Fonds Monétaire International, responsable de la dérégulation économique et, partant, des désordres spéculatifs de ces dernières années et de la dégradation sociale qui sévit aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres. Parmi eux, on trouve les partisans d'une réglementation des marchés financiers (en particulier, comme ATTAC, sous la forme d'une taxation de la spéculation) et plus généralement de tous les aspects de l'économie capitaliste.

Or ce n'est pas une taxe sur la circulation des capitaux et la spéculation qui peut mettre fin à celles-ci. Même si les Etats capitalistes se mettaient d'accord sur son principe — et on ne voit pas pourquoi et comment ils pourraient le faire —, cela n'arrêterait ni la spéculation ni la circulation des capitaux ni non plus leurs effets désastreux pour les populations.

Dans tous les cas, cette vision d'un capitalisme «régulé» n'est qu'une forme de réformisme, revu et corrigé à la mode des temps qui courent, mais tout aussi illusoire.

Nous sommes pour l'internationalisation de l'économie. Car c'est sur la base d'une telle internationalisation, et sur cette base seulement, que le prolé-

riat pourra finalement faire accoucher le capitalisme d'une nouvelle société, une société communiste basée, elle, non sur l'anarchie du profit, mais sur la planification rationnelle de la production dans l'intérêt et sous le contrôle des populations, ce qui ne peut se faire qu'à l'échelle de toute la planète.

Et c'est pourquoi au lieu de

combattre cette internationalisation de l'économie ou l'OMC, il faut se donner comme objectif de mettre à bas ce système capitaliste, en commençant par combattre les patrons et les capitalistes qui ne sont pas à Seattle, mais ici, en France, directement à notre portée.

F. R.

— Les «souverainistes» en campagne

Au nombre des opposants à l'OMC en France, on trouve ceux que l'on appelle les «souverainistes», c'est-à-dire ceux qui s'opposent aux ingérences de l'OMC (comme d'ailleurs de l'Union européenne) dans les affaires intérieures de la France au nom de la défense de la «souveraineté nationale».

Parmi ces «souverainistes» on trouve bien sûr l'extrême droite au grand complet, y compris ses appendices tels que de Villiers et Pasqua, ce qui ne peut guère étonner tant ces gens-là font leur fonds de commerce de tout ce qui touche à la xénophobie. On y trouve aussi en bonne place une partie du RPR qui, tout en ayant cédé de mauvaise grâce sur l'Europe, trouve l'occasion de ressortir les vieux oripeaux d'un chauvinisme fran-

chouillard, et cela d'autant plus volontiers qu'étant dans l'opposition, ils peuvent laisser à Jospin la responsabilité de représenter les intérêts des grandes entreprises françaises. Et puis bien sûr, à gauche, on trouve Chevènement et son MDC, dont le langage n'est au bout du compte pas bien différent.

Tous ces gens-là s'affirment des adversaires farouches de la «globalisation» et dénoncent avec force les méfaits de la dérégulation «imposée» à la population française par, pêle-mêle, l'OMC, les diverses instances internationales et la «dictature américaine». Et la dérégulation des horaires des salariés, le chômage, l'aggravation des conditions de travail, c'est aussi l'OMC qui les impose, ou bien le patronat français?

À QUAND LE DROIT DE VOTE POUR TOUS LES TRAVAILLEURS?

La question du droit de vote aux élections municipales pour l'ensemble des étrangers vivant en France vient d'être relancée. Pour l'instant, seuls ceux de l'Union européenne le possèdent. A droite, le porte-parole de l'UDF, Gilles de Robien, s'est prononcé en sa faveur. A gauche, Laurent Fabius s'y est déclaré favorable après cinq ans de résidence. Chevènement a, de son côté, dit que cela était «*envisageable*». Le PS, par la bouche de François Hollande, courageux mais pas téméraire, envisage l'entrée en vigueur de cette mesure... pour 2007. Seul le Parti Communiste a déposé une proposition de loi dans le sens de ce projet, dont rien ne dit qu'elle sera examinée et encore moins votée.

Tout cela n'a rien de bien nouveau. Depuis bien longtemps les hommes politiques débattent à ce sujet sans que rien ne change. En 1981, ce droit de vote aux élections locales pour les étrangers résidant en France faisait partie du programme d'un certain François Mitterrand. Ni son élection, ni celle d'une majorité de députés socialistes ne l'ont fait avancer d'un pouce. L'idée fut rapidement évacuée sous prétexte que, selon Mitterrand, «*l'opinion n'était pas au rendez-vous*». Dans ce domaine, les calculs électoraux pèsent en effet beaucoup plus lourd que les grands principes. Le premier souci des hommes politiques au pouvoir, de gauche comme de droite, a toujours été de savoir si le fait d'accorder le droit de vote aux étrangers leur ferait gagner plus de voix du côté de ces nouveaux électeurs qu'ils n'en perdraient du côté de l'électorat xénophobe. Peut-être leurs calculs s'inversent-ils aujourd'hui... Après tout, une majorité de la population se déclare favorable à cette réforme, et certains pays européens l'ont déjà réalisée, comme les Pays-Bas, l'Irlande, ou les pays scandinaves. En fait il s'agit encore une fois d'un de ces débats sans conséquences dont sont friands la gauche comme la droite. Cela fait un peu de bruit, cela donne l'impression qu'ils se préparent à faire évoluer les mœurs, et ensuite on n'en parle plus.

Pourtant, le droit de vote pour tous les étrangers résidant en France, et pas seulement aux élections locales, serait la moindre des choses. Rien ne justifie qu'ils soient réduits au silence quand il s'agit de s'exprimer sur la politique des uns et des autres. Par exemple, au niveau municipal, en ce qui concerne le logement ou les services sociaux. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, les socialistes au pouvoir sont d'ailleurs bien en régression par rapport aux révolutionnaires de 1793 qui, il y a deux cents ans, déclaraient dans leur Constitution donner le droit de vote «*à tout étranger de 21 ans accomplis, qui, domicilié en France depuis des années, y vit de son travail*». Cette privation du droit de vote pour deux millions de personnes venues d'autres pays diminue d'autant le poids électoral de la classe ouvrière, dont ces étrangers sont une des composantes pour leur immense majorité.

Certes, le droit de vote, en soi, ne peut guère changer le sort de la population laborieuse. La partie du monde du travail qui possède ce droit en fait périodiquement l'amère expérience. Ce n'est certainement pas le droit de vote qui garantira les travailleurs immigrés contre le racisme ou l'attitude discriminatoire de la police, de la justice ou des patrons. Le fait d'avoir la nationalité française n'en protègent d'ailleurs pas les jeunes issus de l'immigration. Ceux qui mettent en œuvre la politique antiouvrière des gouvernements successifs ne sont de toute façon pas élus, et les patrons qui pèsent sur les choix de tous les gouvernements n'ont de compte à rendre à aucun électeur, quelle que soit sa nationalité.

Avec l'ensemble des travailleurs, c'est dans les luttes, et pas dans les isolements, qu'ils pourront vraiment améliorer leur sort. Mais le droit de vote, à toute les élections, est un droit élémentaire que les nantis se sont longtemps réservé pour eux-mêmes. Il n'y a aucune raison qu'on continue encore aujourd'hui à en priver deux millions d'hommes et de femmes, sous prétexte qu'ils sont venus d'autres pays!

Daniel MESCLA

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

LES RESPONSABLES DU CHÔMAGE SONT AUSSI DANS NOTRE PROPRE PAYS !

La conférence de l'OMC qui commence cette semaine à Seattle, a pour but d'organiser le commerce mondial. Au profit des Etats les plus riches et des entreprises capitalistes les plus puissantes, au détriment des travailleurs du monde entier, en particulier ceux des pays les plus pauvres. L'ordre que l'OMC entend faire régner, c'est aussi celui du chômage en masse.

Seattle ne doit cependant pas nous faire oublier que les responsables de ce fléau sont aussi dans notre propre pays. Quand Renault supprime 21 000 emplois dans les usines japonaises de Nissan, après avoir fermé Vilvorde, et qu'en même temps il en supprime des milliers en France, il ne défend pas plus les intérêts des travailleurs français que ses concurrents des autres continents. Quand Michelin annonce, en même temps que des profits records, 7 500 licenciements et promet ainsi à ses actionnaires des jours encore meilleurs, il n'a pas besoin de la bénédiction de l'OMC.

Le problème n'est pas « français contre américains » comme on aimerait nous le faire croire, il oppose les exploiters capitalistes, quelle que soit leur nationalité, aux travailleurs, producteurs des richesses, du monde entier.

Les rafales de plans dit sociaux avec leur cortège de licenciements qui continuent à déferler dans ce pays, en dépit de la « bonne conjoncture » dont se réjouissent les milieux patronaux et gouvernementaux, n'ont pas attendu l'OMC.

Il y a pourtant déjà en France six millions de travailleurs dans une situation de chômage ou de précarité. Ca ne peut plus durer et nous devons y mettre un coup d'arrêt !

Le gouvernement a le culot de présenter la loi Aubry comme un remède pour créer des emplois. Elle en supprime au contraire en permettant aux patrons, grâce à la flexibilité et l'annualisation du temps de travail, de produire davantage avec des effectifs réduits et sans avoir à investir.

La loi Aubry sert aussi à réduire les salaires, rognant sur une prime ou une autre, supprimant les majorations pour heures supplémentaires et récupérant ici ou là des temps de pause. Alors que la Bourse bat chaque jour des records et que les profits des grandes entre-

prises crèvent déjà tous les plafonds.

Et le gouvernement qui distribue déjà des milliards aux patrons licenciés veut, toujours au nom de cette loi Aubry, y ajouter une réduction des charges patronales, essayant de la faire payer aux caisses de chômage ou de sécurité sociale et aux contribuables.

Dans le même temps le gouvernement mène dans les services publics, hôpitaux, transports, postes et dans toutes les entreprises sous son contrôle, la même politique de suppressions d'emplois que les patrons dans les entreprises du secteur privé.

Pour mettre fin au chômage, nous devons imposer au patronat et au gouvernement des mesures d'urgence. A commencer par :

- L'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des profits.

- Le contrôle direct des travailleurs sur les comptes des grandes entreprises et des capitalistes, ainsi que l'utilisation des fonds publics.

- L'arrêt de toutes les subventions aux patrons et l'utilisation de l'argent public pour créer des emplois utiles dans les services publics : hôpitaux, enseignement, transports, postes, etc.

- Le retrait de la loi Aubry. Pas de flexibilité, mais de véritables embauches et une vraie réduction du temps de travail.

- Aucune réduction, aucun blocage des salaires, mais rattrapage de notre pouvoir d'achat avec de 1 500 à 2 500 F de plus par mois.

Le 11 décembre, à l'appel du Parti Communiste, de Lutte Ouvrière l'organisation d'Arlette Laguiller, de la LCR l'organisation d'Alain Krivine, de mouvements de chômeurs et de diverses autres organisations, dans de nombreuses villes dans tout le pays des travailleurs se rassembleront et manifesteront dans la rue.

Après le 16 octobre cette journée peut être un nouveau pas pour permettre de préparer un mouvement tout ensemble de grande ampleur : une grève générale, qui seule nous permettra d'obtenir satisfaction. Comme en novembre-décembre 1995, ou mieux, comme en mai 68 ou en juin 36.

Manifestons nombreux le 11 décembre !

Le numéro 6 de Convergences révolutionnaires est paru

Le numéro de novembre-décembre de la revue *Convergences Révolutionnaires* éditée par la Fraction L'Étincelle de Lutte Ouvrière et la Tendance Révolution ! de la Ligue Communiste Révolutionnaire est paru. Au sommaire un dossier sur les « réformes de l'austérité : Sécurité sociale, hôpitaux, santé », des articles sur les manifestations du 16 octobre et du 11 décembre, la politique du PCF, des syndicats et de l'extrême gauche.

Pour se procurer ce numéro (10 F) ou s'abonner (6 numéros 60 F, abonnement de soutien 100 F), écrire à Lutte Ouvrière, Fraction L'Étincelle.

Leur société

SOLIDARITÉ AVEC LES SANS-PAPIERS !

Lille MALGRÉ L'EXPULSION LE MOUVEMENT CONTINUE

Expulsés le vendredi 19 novembre du local qu'ils occupaient, les sans-papiers de Lille n'ont plus de lieu où se réunir et continuer leur mouvement d'occupation. Pierre Mauroy, sénateur-maire de Lille, avec l'appui de Martine Aubry, suivis bien sûr par toutes les autorités locales, voudraient faire croire que la raison de ce coup de force contre les sans-papiers serait « l'insécurité du Pavillon Denis-Cordonnier » qu'ils occupaient au CHR. Mais cette raison est une hypocrisie certaine. Tous ces responsables du Parti Socialiste et ceux qui les appuient ont voulu donner un coup d'arrêt à la lutte que mènent depuis des années les sans-papiers du Nord. Le collectif des sans-papiers précise d'ailleurs qu'il ne demande pas un hébergement mais un local permettant aux sans-papiers de s'organiser et de continuer leur lutte.

Un communiqué de ce même Comité 59 rappelle que lorsqu'en février 1997, les sans-papiers occupaient la MNE (une maison associative), Mauroy leur avait dit : « Vous êtes ici chez vous, je vous ai toujours soutenu ». Mais aujourd'hui c'est le même Mauroy qui envoie ses flics pour déloger ceux qui n'admettent pas que dans le Nord, où 2 400 sans-papiers avaient déposé un dossier, 600 d'entre eux soient à nouveau condamnés à vivre dans la clandestinité parce qu'ils ont été

déboutés.

La politique de Mauroy, c'est la politique de Chevènement qui, le 11 octobre, a envoyé une circulaire aux préfets pour les inciter à durcir leur attitude contre les sans-papiers. C'est la politique de Jospin qui n'en est pas, comme Mauroy, à une promesse trahie de plus sur ce problème qui pourrait être réglé par un simple geste de justice, c'est-à-dire en régularisant tous les sans-papiers, ce qui permettrait à ces hommes et ces femmes de vivre librement.

Face au durcissement de l'attitude du gouvernement contre les sans-papiers, ceux de Lille ne sont pas décidés à baisser les bras. Ils continuent leur mouvement marqué par la grève de la faim de 36 d'entre eux. Un type d'action dramatique parce qu'elle met en jeu la santé, voire la vie d'hommes et de femmes qui y ont recours parce que les prétendus hommes de gauche qui gouvernent ont décidé de ne leur laisser aucun espoir.

Alors ce qui se passe à Lille, comme ce qui se passe en Seine-Saint-Denis où les 49 sans-papiers n'ont pas encore été tous régularisés, est révoltant. Comme est révoltante la situation que Jospin, Chevènement, Mauroy et Aubry imposent aux sans-papiers.

H.M.

MANIFESTATION LE 4 DÉCEMBRE

- POUR L'ABOLITION DE LA CIRCULAIRE DU 11 OCTOBRE 1999
- POUR LA REGULARISATION DE TOUS LES SANS-PAPIERS
- POUR L'ARRÊT DES EXPULSIONS
- POUR L'ABROGATION DE LA DOUBLE PEINE
- POUR LA LIBÉRATION DES SANS-PAPIERS EMPRISONNÉS

Il faut répondre massivement à l'appel lancé par la Coordination nationale des sans-papiers et de nombreuses organisations, associations et partis en réponse à la circulaire Chevènement. SOYONS NOMBREUX Le 4 DÉCEMBRE À PARIS À 14 HEURES PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

LES TAUDIS ONT ENCORE DE BEAUX JOURS

Le secrétariat d'État au Logement préparerait un texte visant à interdire le paiement des loyers lorsqu'un logement a été déclaré « insalubre ». L'objectif visé serait de mettre fin à un trafic sordide, et paraît-il très juteux, de location de taudis à des prix exorbitants.

À Roubaix par exemple, selon un rapport officiel d'une inspectrice de l'Équipement, un logement considéré comme insalubre, acheté 20 000 francs, se louerait sans problème 2 000 francs par mois à des personnes parmi les plus démunies comme les immigrés récents ou en situation précaire. Des marchands de sommeil sans scrupules, pour ne pas dire crapuleux, feraient ainsi de petites fortunes sur le dos des plus pauvres à la recherche d'un abri.

Que le gouvernement cherche à mettre

fin à de telles pratiques, ce serait bien la moindre des choses. Mais ce n'est pas un projet de loi, voire même une loi, qui peut y parvenir. Ce qui place à la merci des escrocs immobiliers les familles les plus démunies, c'est le fait qu'elles ne disposent pas des revenus suffisants pour payer un logement décent et offrir toutes les garanties financières qu'exigent aujourd'hui les propriétaires.

Un logement correct est non pas un luxe mais un besoin élémentaire. Mais sa satisfaction ne peut être attendue d'un quelconque gouvernement bourgeois, et cela même lorsqu'il met à la tête du ministère en charge du logement (en même temps que des transports) un membre éminent du Parti Communiste, Jean-Claude Gayssot.

Vincent GELAS

Couverture Maladie Universelle

TOUJOURS PAS D'ACCÈS SATISFAISANT AUX SOINS

Voté par le Parlement au printemps 1999, le texte dit en préambule: «L'inégalité devant la prévention et les soins est une des injustices les plus criantes. Il est inadmissible que certains de nos concitoyens ne puissent bénéficier ou faire bénéficier leurs enfants des soins dont ils ont besoin. Devant la maladie ou la douleur, le niveau de revenus ne doit pas introduire de discriminations.»

Mais si l'objectif affiché est généreux, le contenu des mesures annoncées ne fera guère reculer l'inégalité devant les soins. Dans certains cas, l'accès aux soins sera peut-être plus difficile.

En matière de soins, l'inégalité était frappante. Un rapport du ministère de la Santé constate que «seuls 84% de la population bénéficient d'une couverture complémentaire (une mutuelle). Parmi les personnes qui ont les revenus les plus bas, ce taux est nettement inférieur: c'est d'ailleurs un des premiers postes de dépenses sacrifiés lorsque les personnes connaissent une dégradation de leur situation».

Il signale aussi que «30% des personnes dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 3 000 F par mois et 20% pour les revenus compris entre 3 000 F et 4 000 F déclarent avoir renoncé à des soins pour des raisons financières dans l'année précédente. Les restrictions portent principalement sur les soins dentaires (43% des cas), les lunettes (16%), les médicaux et analyses (28% des cas)».

La CMU va-t-elle apporter des améliorations sensibles à cette situation scandaleuse? A partir de sa volonté affirmée d'assurer à tous une couverture par la Sécurité sociale, elle va fusionner l'ensemble des dispositifs existants. Actuellement 700 000 personnes n'ont pas accès à un régime de base à partir des critères traditionnels (travail, retraite ou par un ayant droit). Mais 500 000 d'entre eux voient leurs cotisations prises en charge par les différents dispositifs de la CNAF et des départements. Pour ceux-là, le nouveau système ne changera rien, sauf peut-être une simplification des démarches puisqu'il n'y aura plus qu'un seul interlocuteur.

Le ministère évalue à 150 000 ceux qui ne disposent d'aucune couverture, faute d'avoir fait les démarches

dans certains cas ou parce qu'ils sont étrangers en situation irrégulière. Pour tous ceux-là, y compris pour les sans-papiers, il n'y aura rien de changé dans la nouvelle loi qui n'a d'universelle que le nom, puisqu'il faut disposer d'une carte de séjour pour être pris en charge par l'assurance maladie.

La Sécurité sociale ne rembourse en moyenne que 74% des dépenses de santé, d'où la nécessité d'une couverture complémentaire. Que changera la CMU?

Elle prévoit que pour tous les revenus inférieurs à 3 500 F (5 250 F à deux), il y aura une couverture complémentaire à 100%. Mais pas au-delà. Or, jusqu'à présent, l'aide médicale gratuite des départements prenait non seulement déjà en charge les revenus inférieurs à 3 500 F (dont les 1,4 million de RMistes) mais dans bien des cas (le barème variant suivant les départements) le seuil où cette aide intervenait était plus élevé. Au total, 2,5 millions de personnes bénéficiaient donc déjà d'une prise en charge à 100%. Dans le Val-d'Oise par exemple, le barème prenait en charge à 100% les personnes dont les revenus étaient inférieurs à 4 500 F. Avec la CMU, les personnes qui gagnent entre 3 500 F et 4 500 F devront désormais payer elles-mêmes une mutuelle.

Une autre régression du système antérieur de la prise en charge: le montant des remboursements. Martine Aubry vient d'annoncer le plafonnement des remboursements: 1 300 F par an en soins dentaires (sauf dentiers) et le remboursement d'une seule paire de lunettes par an. Cela signifie que les plus pauvres devront continuer à renoncer, faute d'argent, à se soigner correctement les dents, et à attendre l'année suivante pour remplacer une paire de lunettes perdue ou cassée. En cette fin de siècle, dans un des pays les plus

riches de la planète, à qui fera-t-on croire que l'économie serait en danger parce qu'on y remplace les lunettes et qu'on y permet sans restrictions de se soigner les dents?

Il est prévu que la CMU couvrira six millions de personnes dont le revenu est inférieur à 3 500 F. Ce nombre important d'ayant-droit, qui est plus du double

de celui des chômeurs officiellement recensés, établit mieux que les autres statistiques le niveau de la pauvreté en France.

L'instauration de la CMU représente neuf milliards de dépenses. A titre de comparaison, le chiffre d'affaires de l'industrie pharmaceutique en France est passé de 20 milliards de francs en 1980 à

93 milliards en 1997. Pourquoi ne prendrait-on pas une partie de ces énormes profits pour permettre à tous un réel accès aux soins élémentaires? Parce que le gouvernement prend plus de soin à protéger les profits des riches qu'à soigner les plus démunis.

Christian BERNAC

HLM

UNE PÉNURIE QUI PÉNALISE LES PLUS PAUVRES

Le Credoc (Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie) a rendu publics les résultats d'une étude faite en 1997 sur les habitants des HLM.

Cette étude date un peu mais la situation n'a guère dû s'améliorer depuis, si elle ne s'est pas encore dégradée. Elle rapporte, ce qui n'est pas pour surprendre, que dans les HLM il y a en moyenne plus de pauvres et de chômeurs que dans l'ensemble de la population. Elle confirme que les plus pauvres, comme ceux qui touchent le RMI ou d'autres minima sociaux, ont bien du mal à accéder aux HLM. Seulement 20% des RMistes y sont logés, dont 12% en région Ile-de-France, qui concentre le plus de richesses mais aussi sans doute une proportion importante de démunis.

C'est presque une règle que, plus une ville est riche,

moins elle possède de HLM. Ainsi, à Paris, le secteur HLM représente moins de 12% des logements, alors que dans la Seine-Saint-Denis, le pourcentage monte à plus de 22%. Quant à Neuilly, on sait que les riches, via la municipalité ont écarté le risque d'une cohabitation qu'ils trouvent gênante pour eux en refusant la construction de HLM, ne serait-ce que grâce à la loi du marché qui rend le prix du terrain à bâtir exorbitant.

D'après l'enquête, ce qui empêche l'accès aux HLM des plus pauvres, et en particulier des jeunes les plus démunis, réside dans le peu de renouvellement des locataires, en particulier dans la région parisienne. Mais si les locataires les plus anciens restent plus longtemps, ce n'est pas par conservatisme ou pour ne pas faire place aux jeunes, mais seulement parce qu'ils n'ont ni la possibilité ni les moyens de se loger ailleurs.

L'étude du Credoc décrit la

pauvreté des habitants des HLM et ce faisant, elle décrit aussi l'insuffisance criante de logements corrects et à des prix abordables. Les revenus des salariés et de leurs familles ne leur permettent pas d'accéder à des logements correspondant aux besoins. Et de toute façon, il ne se construit pas de logements confortables et bon marché en nombre suffisant.

Le logement représente un besoin aussi élémentaire que l'eau et l'air. On ne peut parler de vivre sans avoir la possibilité de se loger soi et les siens. C'est pourquoi cette étude du Credoc met une fois de plus le doigt sur un scandale révoltant et permanent de la société actuelle: son incapacité à donner les moyens à la population laborieuse de vivre correctement et en particulier de se loger correctement.

Vincent GELAS

ÇA L'AFFICHE MAL

Histoire de jouer les affranchis, de faire un petit geste amical comme l'a déclaré un de ses proches, ou bien encore de se faire un petit coup de pub à l'œil, Fabius, le président de l'Assemblée nationale avait accepté de participer à une campagne publicitaire des *Échos*, une des lectures favorites du patronat.

Aux côtés de quelques grands noms des affaires, Fabius

y offrait son portrait accompagné de quelque forte devise qu'on pouvait voir au cul des bus parisiens, entre autres. Pour une fois qu'un de ces politiciens s'affichait ouvertement parmi ses vrais amis, Fabius a finalement arrêté sa participation.

Démarche de ses amis considérant que cela l'affichait mal? A moins que ce ne soit *Les Échos* qui se soient rappelés in

extremis l'adage qui dit que la meilleure campagne publicitaire du monde ne peut réussir qu'à la condition que le produit dont on vante les mérites soit bon. Car tous les publicitaires le disent: faire la publicité pour un mauvais produit, c'est aider à ce qu'il soit connu plus rapidement par plus de monde. Et du coup plus vite rejeté.

M.R.

IL FAUT UN MOUVEMENT D'ENSEMBLE!

La journée nationale d'action du 30 novembre, appelée principalement par la CGT à laquelle s'étaient joints le Groupe des dix (syndicats autonomes dont SUD) et la FSU des enseignants, a été diversement suivie.

À Paris, la manifestation nationale des employés de banque contre le démantèlement de leur convention collective a réuni des milliers d'employés dans les rues de Paris et a été visiblement un succès encourageant pour tous les participants. En revanche, le rassemblement à Montparnasse et la manifestation qui a suivi des travailleurs de certaines entreprises de la métallurgie, de la SNCF, de diverses entreprises de nettoyage, de certains services hospitaliers, avait bien peu de participants. Cependant en province, des manifestations plus importantes ont eu lieu.

Il faut dire que la CGT avait été particulièrement discrète dans la préparation de cette journée d'action. Dans certains endroits, c'est tout juste si les travailleurs étaient informés de son existence et ce n'est certes pas en lisant *L'Humanité* du 30 novembre ou des jours immédiatement précédents qu'ils pouvaient obtenir quelques précisions et incitations à participer.

La date de ce 30 novembre avait été arrêtée parce que c'était le jour où le projet de loi Aubry sur les 35 heures arrivait en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, de retour du

Sénat. Il fallait, selon la CGT organisatrice, montrer au gouvernement le mécontentement engendré par le contenu du projet aggravé par les sénateurs et la mobilisation du monde du travail pour en refuser le contenu : le décompte du temps de travail effectif, la flexibilité et même le calcul des horaires des cadres.

Rien n'a été véritablement fait pour faire confluer tous les mécontentements contre cette loi réactionnaire que représente la loi Aubry. Pourtant, des conflits, des débrayages, voire des grèves, en tout cas des coups de colère et des manifestations de mécontentement contre l'entrée en application des 35 heures mais aussi contre les bas salaires, la baisse des effectifs, etc., ne manquent pas : dans les hôpitaux, dans les centres de tri, à la SNCF, dans les bus et les métros, à France Télécom, au GAN, ainsi que dans des entreprises du secteur privé. Autant dire que le monde du travail est loin d'être résigné face à la politique du gouvernement comme face à un patronat qui se croit, pour l'instant, à peu près tout permis. Mais si les luttes dispersées venaient à converger dans un mouvement général, alors il serait possible de faire reculer patrons et gouvernants et d'inverser enfin le rapport de forces en faveur du monde du travail.

Lucienne PLAIN

Parmi les nombreux conflits dont les médias ne parlent guère : 200 chauffeurs-routiers bloquent l'entrée de « Robin-Châtelain-Transports » de Noyal-sur-Vilaine (à droite) et des grévistes de la Compagnie des Eaux (groupe Vivendi) devant la mairie de Paris (ci-dessous).



Peugeot

LES « 35 HEURES » : DÉGUISEMENT D'UNE EXPLOITATION ACCRUE

À Peugeot Mulhouse, depuis début novembre, on est passé aux prétendues 35 heures. 35 heures ? La direction elle-même parle des 36 h 45, mais en réalité notre horaire moyen hebdomadaire est de 37 h 30, pauses comprises ! En plus, nous avons déjà un samedi sur huit de prévu pour rattraper les temps de pause que la direction ne veut pas compter dans le temps de travail. En outre, nous avons perdu douze minutes de pause par jour en moyenne (sept minutes par jour les semaines du matin, et dix-sept minutes les semaines d'après-midi).

En plus des deux équipes en doublage, la direction a créé deux autres équipes pour permettre une augmentation de la production. Ainsi, il y a maintenant une équipe de production de nuit, au Montage, ce qui ne s'était jamais vu dans cette usine. L'autre nouvelle équipe, dite SDL, c'est le samedi travaillé d'après-midi, suivi de deux nuits, dimanche et lundi.

Maintenant, les chaînes tournent donc 24h sur 24. On produit des voitures en continu, et ce sans que le patron ait eu à investir le moins du monde dans de nouvelles machines ou une nouvelle ligne de montage. Simplement en faisant appel à l'intérim (2 800 intérimaires sur 14 000 salariés), avec de rares embauches et en aggravant encore les conditions de travail.

Avant que les chaînes tournent la nuit en Carrosserie, la nuit avait la réputation d'être un peu plus tranquille. Maintenant, le rythme de travail est devenu tout aussi fou

que le jour, tout le monde travaille jusqu'au dernier moment. Beaucoup de voitures montées la nuit sont à retoucher : neuf heures d'affilée, de 20 h 30 à 5 h 30, c'est une torture, surtout la quatrième nuit, et le mécontentement est grand.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler de nuit, souvent pour s'occuper des enfants le jour... Pour tous, ce sont des charges de travail de plus en plus insupportables, simplement pour produire encore plus de voitures. Dans certains secteurs, la direction se sert d'une diminution de la vitesse de chaîne pour augmenter nettement la charge de travail. En bref, c'est vraiment un énorme recul que le patron nous a imposé avec l'aide de la loi Aubry.

C'est aussi un grand recul sur la législation du temps de travail. Le temps de travail, calculé jusqu'à maintenant sur la semaine, sera désormais calculé sur trois ans : c'est la « tri-annualisation ». Les

explications de la direction sont volontairement tellement embrouillées que tout le monde a l'impression que nos horaires actuels sont définitifs. Et pourtant, ils pourront changer d'un mois sur l'autre. L'aménagement du temps de travail au gré du patron pourra se traduire aussi par le travail obligatoire du samedi et des semaines pouvant atteindre 48 heures de travail.

En plus, la direction veut nous faire travailler cinq jours supplémentaires par an sans nous payer et utiliser des années après, grâce à un nouveau système de compte-temps, ces jours pour nous faire chômer. En plus de perdre le paiement des heures supplémentaires nous perdons là l'indemnisation du chômage partiel.

Dans la foulée la direction veut s'en prendre à nos congés 2000 : après les horaires flexibles, les congés flexibles. Au lieu de quatre semaines consécutives en été, elle veut nous imposer trois semaines seulement avec la quatrième semai-

ne « volante ». Quand on sait les difficultés que l'on a pour poser des jours de congés, on peut se demander s'il s'agit d'une semaine volante ou d'une semaine volée. Pour « calmer les esprits », la direction nous a annoncé dernièrement que nous pourrions prendre quatre semaines d'affilée par roulement, tous les quatre ans. Vraiment ça ne passe pas : la consultation qu'a faite la CGT dans les ateliers donnait plus de 90 % de travailleurs contre la réduction des congés d'été.

La direction met beaucoup de soin à ne dévoiler que petit à petit toutes ses attaques, ce qui fait que même si les travailleurs sentent qu'il y a une embrouille, ils ont du mal à mesurer quelle sera la réalité de demain et donc, à quel point c'est un recul.

Reste que la direction marche sur des œufs et sait qu'on est sous pression. Elle a un besoin flagrant de voitures. Et il ne faudrait peut-être pas beaucoup de jours de grève pour qu'elle lâche du lest.

Correspondant LO

Banques

LES SALARIÉS VEULENT DÉFENDRE LEUR CONVENTION COLLECTIVE

Les 30 novembre, les employés de banque ont fait grève et manifesté massivement contre la remise en cause de leur convention collective.

C'est en février 1998 que, sous prétexte de la loi sur les 35 heures, les banquiers (réunis dans l'Association Française des Banques) avaient dénoncé unilatéralement cette convention. Elle existait dans cette branche depuis 1952 et avait fait l'objet de multiples avenants. Si les effectifs de ces banques ont diminué ces dernières années, ce sont encore plus de deux cent mille salariés qui sont concernés.

Pendant des mois, l'AFB a fait semblant de négocier avec les fédérations syndicales. Ce n'est qu'en juin 1999 qu'elle a remis un projet de nouvelle convention, sachant que la date d'expiration de l'ancienne convention est le 31 décembre 1999.

Un projet inacceptable

Ce projet était en recul sur tous les sujets (salaire, congés maladie, maternité, droit disciplinaire, licenciement, etc.) par rapport au texte actuel. Dans un premier temps, les cinq fédérations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC et SNB-CGC) n'avaient prévu éventuellement le recours à la grève que pour la fin de cette année. Cela est apparu bien lointain et beaucoup trop tardif, même si certains pensaient que le passage à l'an 2000 pouvait aussi être une bonne occasion de faire grève. En fait, beaucoup d'employés prennent quelques jours de congés dans cette période. Alors que, de leur côté, les banquiers ont appâté le personnel dont ils ont besoin pour le passage à l'an 2000 en annonçant des primes pour ces journées (au Crédit Lyonnais par exemple, 1 500 F pour le 24 décembre, 2 500 F pour le 2 janvier et 3 000 F pour le 25 décembre ou le 1^{er} janvier). Pour certaines occasions, les banquiers ont de l'argent !

L'idée de la grève fait son chemin

À l'occasion des premiers mouvements localisés, banque par banque, autour du 26



octobre, dans le personnel et dans tous les syndicats de base, des voix se sont élevées pour demander que soit décidée une grève, de toutes les banques, le même jour, sans attendre la fin de l'année.

Finalement, cette journée a été fixée au mardi 30 novembre avec manifestation nationale à Paris.

Au fur et à mesure, ces quinze derniers jours, l'intérêt du personnel s'est accru. Les passages en commun des délégués dans les services et agences faisaient discuter. Le tract des cinq fédérations syndicales faisant le bilan comparatif du projet, de l'actuelle convention et du Code du travail était recherché. Au bureau, au réfectoire, dans les stages, dans les transports, les employés discutaient plus volontiers de la grève. Serons-nous assez nombreux, n'est-ce pas trop tard, est-ce que la signature d'un seul syndicat peut suffire aux banquiers ? Mais peu à peu le fatalisme reculait.

La direction fait le forcing

Au Crédit Lyonnais, la direction s'est mise à organiser des réunions de personnel sur le temps de travail, parfois sur l'heure du déjeuner. Cela était nouveau et, à leur façon, ces réunions en principe pro-AFB ont en fait contribué à démontrer à tous l'importance de l'enjeu. Ici et là, des responsables, pas toujours très convaincus, ni

très au courant, faisaient de « l'information » sur le projet patronal. Mais prouver que le nouveau texte est meilleur que l'ancien, c'était mission réellement impossible. Beaucoup renvoyaient le personnel au numéro vert mis en place par les

banquiers pour avoir réponse à leurs questions. On vit aussi la direction se mettre à l'affichage sauvage sur les murs des bureaux pour proposer le numéro vert de l'AFB.

Les patrons dépassent les bornes

L'AFB nous a aussi abreuvés de tracts « Demain, la banque » – sur papier glacé – dont pas moins de huit numéros tentaient de justifier ce « nouveau projet » au nom de la modernité. Mais est-ce moderne, à quelques semaines de l'an 2000, d'annoncer la suppression de la petite augmentation annuelle due à l'ancienneté, de précariser un peu plus le salaire en l'individualisant selon la cote d'amour et les « prix du marché », d'introduire un nouveau licenciement pour motif personnel, de réduire la durée des congés maternité, de gratter un ou deux jours par-ci, par-là, sur les congés pour besoins familiaux ou pour la garde d'enfants malades ? Ce sont autant de reculs, autant de retours en arrière. Et cela dans une profession où toutes les banques annoncent des résultats en hausse de 25 à 200 % pour les neuf premiers mois de l'année !

La résistance s'organise

La rapacité des banquiers qui en veulent toujours plus et voudraient faire tomber les derniers remparts, un tant soit peu pro-

tecteurs, pour renvoyer les problèmes au niveau de chaque entreprise, et nous livrer pieds et poings liés à la « conjoncture » – traduisez : aux intérêts des actionnaires des banques – apparaissent de plus en plus insupportables.

Des salariés, jeunes ou anciens, qui n'avaient jamais fait grève ont

rassemblés les collègues de province et des autres banques. C'est à environ 20 000 que nous avons défilé dans les rues de Paris aux cris de « Convention saccagée, salaires bradés, ça ne peut plus durer, ça va péter », « Non, non, non à la spéculation ; Oui, oui, oui à notre convention », « A Paris, en province, les employés mobilisés feront céder les banquiers ». Des manifestations ont eu lieu aussi à Toulouse, Marseille, Toulon, Nice, Bordeaux, Strasbourg.

Au Crédit Lyonnais, la direction a reconnu officiellement une participation à la grève variant de 10 % à plus de 50 % suivant les secteurs. Ce sont là des chiffres très importants.

Un peu partout, les directions ont dû fermer des agences par manque de personnel. Par exemple, 34 sur 49 en Midi-Pyrénées. Dans cette région, le personnel réuni à la Bourse du Travail de Toulouse a décidé de reconduire la grève pour le 1^{er} décembre.

Des réunions de négociations sont prévues entre les fédérations syndicales et le patronat bancaire, les 3, 8, 13 et 17 décembre. Ce sont autant d'occasions pour les prochaines grèves. Ce qui est à l'ordre du jour, c'est d'étendre la grève et d'envisager sa reconduction pour obtenir satisfaction.

Correspondant LO

La Poste Centre de Tri du Landy Paris 18^e

LE MÉCONTENTEMENT GRANDIT

Le 25 novembre dans le cadre d'une journée nationale d'action des centres de tri de La Poste à l'appel des syndicats CGT et SUD, le centre de tri du courrier international du Landy à Paris comptait près de 200 grévistes soit 60 % du personnel. Un chiffre nettement supérieur à celui de la précédente journée d'action du 4 octobre qui avait compté au Landy 35 % de grévistes.

Entre-temps, l'annonce des projets d'aménagement du temps de travail par la direction explique le regain de mécontentement au centre.

Après avoir supprimé 150 emplois en un an et demi, la direction persévère. Elle prétend supprimer encore 50 emplois dans les prochains mois. Dans le même temps, pour continuer à faire face au trafic avec moins de person-

nel, elle profite des facilités offertes aux patrons par la loi des 35 heures pour remettre en cause nos horaires et par ce moyen arriver à nous faire travailler plus : par exemple, faire travailler plus de samedis aux services de jour, ou encore retarder l'heure de débauche pour les services de nuit (voir LO n° 1635). La direction peut commencer à mesurer par elle-même l'ampleur du mécontentement qu'elle a déclenché. Si elle entend s'obstiner dans cette voie, elle doit s'attendre à voir ce mécontentement grossir. Tous ceux qui, au Landy, entendent garder leurs horaires et leur cycle de repos comme tous ceux qui refusent les suppressions d'emplois et la surcharge de travail qui en découlerait pour ceux qui resteront n'auront d'autre choix que la riposte.

Correspondant LO

Haisnes près de Béthune
Pas-de-Calais

TRANSPORTS SCOLAIRES EN GRÈVE

Depuis le 8 novembre, les chauffeurs des autobus Artésiens, une compagnie assurant le transport de 13000 élèves dans la région de Béthune, étaient en grève pour obtenir une augmentation de salaire et une amélioration des conditions de travail déplorables. Les parents se trouvaient donc obligés de se débrouiller pour conduire leurs enfants à l'école, sans y réussir vraiment, et le temps passant sans amélioration, la grogne s'amplifiait.

À Haisnes, quelques parents d'une association de quartier sont allés voir les salariés au piquet de grève. Ceux-ci ayant raconté leurs conditions de travail pour une paie de misère, leur manque de formation et la qualité limite des bus transportant les enfants, ils ont décidé d'aider les grévistes à obtenir le plus rapidement possible satis-

faction. Le 22 novembre, les parents d'élèves et leurs associations, les enseignants, les élus, ont été invités à rencontrer les grévistes et leurs représentants syndicaux. Trente-cinq personnes se sont ainsi réunies, dont le maire, le conseiller général PCF, de nombreux parents d'élèves et cinq grévistes. Le patron au courant avait fait transmettre un fax, qui racontait le conflit à sa manière, par un contrôleur qui s'est sauvé immédiatement. Les grévistes, eux, ont exposé leurs problèmes et tous les présents ont vite été complètement acquis à leur cause.

L'assemblée a alors voté une motion adressée au directeur des autobus Artésiens et déclarant: «*Nous ne pouvons accepter que les élèves des collèges et lycées du Béthunois soient pris en otage par un patronat qui refuse de satisfaire les légitimes revendications de son personnel.*»

Faute de reprise des négociations avec les représentants du personnel avant vendredi matin, nous appelons tous les

parents de Beuvry, Béthune, Auchy, Vermelles à venir soutenir massivement, par une manifestation en gare de Béthune, à 8 heures, les chauffeurs en grève.»

Dès le lendemain soir, mercredi 23 novembre, le patron des Artésiens reprenait les négociations et cédait partiellement sur les revendications des grévistes, accordant une augmentation de salaire d'environ 400 francs et garantissant que les dépassements d'amplitude de plus de 12 heures seraient sortis de la garantie mensuelle.

Sur ces bases, après un conflit qui a duré 16 jours, même s'ils n'ont pas obtenu entièrement satisfaction, les chauffeurs ont décidé de reprendre le travail. Contactés, ils disent que le soutien des parents d'élèves leur a fait chaud au cœur et qu'il a aidé pour que le patron intransigeant cède en partie alors qu'il ne voulait rien entendre.

Tous les problèmes ne sont pas réglés aux autobus Artésiens, mais la solidarité du monde du travail a été payante.

Les futurs mauvais coups de la direction

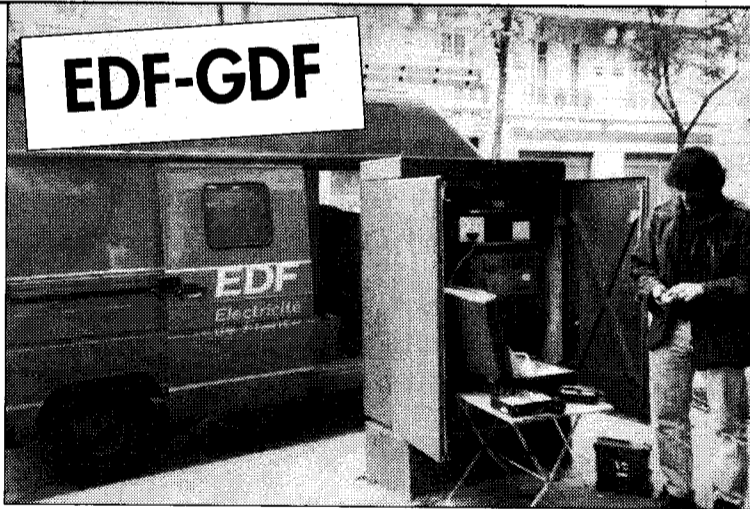
• La direction d'EDF a sorti un document intitulé «EDF 2005». Ce document prévoit différents scénarios pour les années à venir, et c'est gratiné.

«EDF 2005» aborde de nombreux points, dont celui des effectifs, enfin «eux» parlent de «sureffectifs». Tous les cas étudiés prévoient la même chose: une baisse plus ou moins très importante, du genre-20000 d'ici 2010!

Il envisage même un scénario dit de «rupture», «du type licenciements»!

Au moins avec un tel document, nous savons à quoi nous en tenir sur l'avenir proposé par nos dirigeants.

Extraits du bulletin Lutte Ouvrière
EDF-GDF Issy-les-Moulineaux



Tout est dans la pub

• Un centre d'appel GDF pour les professionnels va se lancer à Quimper, nous annonce le journal *Le Télégramme de Brest* en mettant en avant la création de 40 emplois pour l'occasion.

Mais ce qu'on ne nous dit pas, c'est qu'en parallèle c'est environ 80 postes

de «conseiller gaz professionnel» que l'on supprime dans les différents centres de la DEGS (Distribution Électricité Gaz Service); des conseillers qui répondaient au téléphone mais aussi se déplaçaient pour rencontrer les professionnels.

C'est ça le miracle de la pub: faire croire que c'est mieux avec moins bien!

Métro parisien

FIN DE GRÈVE CHEZ ONET

Après plus de quinze jours de grève du personnel d'entretien d'Onet-Métro, le travail a repris. Un médiateur avait été nommé et les syndicats impliqués dans ce conflit, FO, UNSA, CFTC, ont appelé à la reprise du travail suite à son intervention.

Dans une station de métro pendant la grève.



En échange, la direction accorderait une prime de 200 francs ce mois-ci, puis de 100 francs les autres mois, conditionnée à la qualité du travail et s'est engagée à respecter l'accord des 35 heures qu'elle avait négocié auparavant, avec quelques embauches prévues. Il faudra voir ce qu'il en est. Enfin, 30% des jours de grève seraient payés, avec une prime de remise en état correspondant à encore 30% des pertes de salaire, ce qui devrait faire qu'il n'y ait pas de perte de salaire ce mois-ci. Mais il y aura un jour de paye retiré pendant cinq mois à partir de janvier, pour «dédommager Onet»...

Le reste des revendications n'est pas satisfait, notamment la prime d'énergie et de participation. Enfin, pour les licenciements abusifs, on pourrait même dire que cela s'aggrave puisque la direction entend licencier sept grévistes.

Mercredi 24 novembre, Onet avait assigné les 326 grévistes au tribunal, en référé, pour entrave à la liberté du travail. Pendant le jugement, l'avocat du patron a reçu un sérieux coup de main de son confrère représentant la RATP. Celui-ci a parlé de

«mouvement illicite» et évoqué de prétendues menaces faites par des grévistes envers les non-grévistes. Il a même exigé une protection policière des non-grévistes, sous prétexte que les poubelles archi-pleines du métro empêchaient l'application de Vigipirate!

Le jugement a accordé tout ce que demandaient les patrons: cette protection policière mais également l'embauche d'intérimaires chargés de nettoyer en lieu et place des grévistes. Enfin, sept grévistes ont été mis sur la sellette et interdits de circulation sur le réseau du métro.

Les délégués syndicaux qui, pour cette fin de grève, ont choisi de rester flous, disent qu'ils agiront pour que les sept licenciements annoncés n'aient pas lieu. Mais les grévistes sont perplexes. Ils restent sous le coup du nettoyage des couloirs sous protection policière. Cela explique sans doute, en partie, que le mouvement ait tourné court. La rapidité des syndicats à emboîter le pas au médiateur a sa part également. Mais il reste que nombre de travailleurs sont satisfaits d'avoir fait grève, et gardent le sentiment d'avoir fait reculer la direction.

**SNCF Paris Sud-Ouest
RER Ligne C**

Depuis un mois et demi, à la SNCF, les contrôleurs des Groupes de Contrôle Banlieue (GCB) de la région Paris Sud-Ouest ont considérablement réduit le nombre de contraventions, passant de six-huit à deux au maximum, par jour et par agent.

Ils veulent ainsi protester contre les projets d'application des 35 heures de la direction SNCF qui se traduiraient par une dégradation de leurs conditions de travail et de salaire.

Selon le projet SNCF, ils devraient travailler un

dimanche sur deux au lieu d'un sur trois actuellement. Ils verraient leur prime de déplacement diminuer de 3000 francs sur l'année. Dans le même temps, la direction leur annonce cyniquement que l'augmentation du nombre de dimanches travaillés et les primes qui vont avec compenseraient cette perte!

Par ailleurs, les journées de travail seraient rallongées et les fins de service pourraient se faire à 21 heures 30 au lieu de 19 heures 50.

Bien sûr, la direction invoque l'augmentation du

nombre de repos (121 au lieu de 112) dans les grilles de roulement comme lot de consolation. Elle insiste également sur le fait qu'il y aurait cinq jours de repos supplémentaires, à la disposition des agents mais... à condition qu'ils ne les prennent pas dans les périodes de forts besoins comme les vacances scolaires. Cela signifie quand même que ces généreux cinq repos supplémentaires pourraient être assortis d'un veto de la direction. Sans

compter quelques provocations qu'elle sert en complément, comme par exemple des semaines de six jours de travail plus nombreuses que celles de cinq jours. Une règle locale, appelée le «midi-midi», permettrait de partir en repos au plus tard à midi et de reprendre le travail au plus tôt à midi en rentrant de repos. Eh bien, cette règle deviendrait «14 heures-10 heures», ce qui permettrait à la direction de gagner pas moins de cinq agents pour une

même charge de travail, bien sûr.

Les contrôleurs constatent que, sans aucun effectif supplémentaire, tout se dégrade. Et ils refusent cette évolution. Reste à savoir si le ralentissement du rythme des contrôles, bien accueilli par les usagers, sera suffisant pour faire renoncer la direction SNCF à ses atteintes à leurs salaires et conditions de travail.

M.T.

**SNCF Ateliers du TGV Atlantique
Châtillon - Hauts-de-Seine**

**GRÈVE
SUR LES 35 HEURES**

Aux ateliers SNCF de Châtillon, au bout de cinq réunions de négociation avec les syndicats signataires de l'accord national sur les 35 heures, la direction annonçait qu'elle n'avait plus rien à donner. Elle estimait que les quelques jours accordés ici ou là en contrepar-

tie de l'extension du travail de nuit et de l'introduction du travail du samedi, étaient des «cadeaux» qui allaient au-delà de l'accord. Face à une telle attitude, beaucoup de cheminots se disaient déterminés à ne pas accepter et envisageaient même la grève.

Une fois le préavis de grève

déposé, la direction s'est dite prête à rediscuter uniquement des conditions de travail des agents en 3x8 mais à condition que le préavis soit levé. Cette manœuvre de division n'a pas marché et le mardi 30 novembre, plus de 150 cheminots ont décidé la grève. Dans l'esprit de beaucoup, ce qu'il faut c'est

obliger la direction à embaucher. Le chef d'établissement est resté ferme sur ses positions, invoquant le «plus» de ses propositions par rapport à l'accord national. Il lui fut répondu que «ce n'était pas lui qui allait faire 20 nuits de plus», ou «nous on fait des efforts, faites-en aussi». Et beaucoup sont intervenus pour dénoncer aussi leurs conditions de travail actuelles.

Enfin, l'assemblée a décidé la poursuite de la grève, et la mise en place de piquets de grève pour intercepter les équipes de soirée.

Au 3x8 les cheminots revendiquent 153 repos pour ceux qui feront 20 nuits de plus. Ceux à qui on impose un changement d'horaire veulent quatre repos de plus, à prendre quand ils veulent. C'est ce que demande par exemple l'équipe Électrique que la direction veut faire travailler de 22h30 à 6h30 quand ils sont de nuit, au lieu de 22 heures à

6 heures. Les cheminots partent du principe que toute modification qui arrange la direction doit être compensée et donc qu'il doit y avoir des repos en plus et des embauches supplémentaires.

Au 2x8, les cheminots avaient gagné, suite à un mouvement en 1991, de ne pas travailler le vendredi quand ils étaient de soirée. C'était une compensation au passage de normale en 2x8. Aujourd'hui, la direction veut remettre les compteurs à zéro et faire table rase de ce qui avait été obtenu alors. Les cheminots ne sont pas d'accord.

Dans tous les secteurs, ils revendiquent des repos supplémentaires, de l'embauche en conséquence et de ne pas perdre d'argent comme cela devrait être le cas dans certaines équipes.

Correspondant LO

**SNCF Région de
Paris Saint-Lazare**

Jeudi 25 novembre se tenait une réunion du Comité d'établissement de la région SNCF de Paris Saint-Lazare avec, à l'ordre du jour, l'application de la loi Aubry.

À l'appel des syndicats, plus de 300 cheminots se sont rassemblés puis ont envahi la réunion, à la grande surprise de la direction. Ainsi, ils ont pu lui dire ce qu'ils pensaient des projets sur les 35 heures et de l'aggravation des conditions de travail que cela allait représenter pour eux.

Déjà la semaine précédente, une grève avait été bien suivie sur les guichets de la gare Saint-

Lazare, pour réclamer de l'embauche: «À 39 heures il n'y a pas assez de monde, comment faire à 35 heures?». La direction avait répondu «qu'il y aurait quelques embauches, pas forcément au 1^{er} janvier». Vu la situation d'urgence, cette réponse n'a satisfait personne.

Dix jours avant, suite à une agression et à la volonté de la direction de la camoufler, une grève spontanée avait eu lieu pour de l'embauche.

Pas étonnant alors qu'au Comité d'établissement, l'embauche ait été au cœur des questions posées et répétées. Dans les gares, la direction ne voulant pas embaucher, elle a car-

rement décidé de supprimer des postes de travail, comme à la Défense ou à Marly-le-Roi, et dans le même temps, à l'usage du public, elle parle de la réhumanisation des gares. Les intervenants ont expliqué la dégradation des roulements qui aboutissent même à une augmentation de la durée journalière de travail, alors que la loi prétend réduire le temps de travail et créer des emplois. Ailleurs, la direction, qui, il y a quelques années, avait fait fermer les gares à 21 heures, veut maintenant imposer aux cheminots la fermeture après 1h30 du matin... sans vraiment embaucher.

Sur le triage d'Achères, spécialisé dans l'acheminement des wagons porte-autos pour l'industrie automobiles (Poissy, Flins, Aulnay...) les sous-effectifs chroniques aboutissent à un retard qui ne cesse de s'aggraver dans les trains.

Les agents de conduite pestent contre l'augmentation de l'amplitude de leur journée de travail avec encore plus d'allers-retours à faire, surtout sur Paris-Deauville. En répartissant les journées existantes, la direction réussit le tour de force de ne pas créer de poste.

Sur la région, qui compte plus de 6000 cheminots, la direction annonce 200 postes de plus pour

les 35 heures. Mais ce chiffre ne donne pas trop confiance. Ces nouveaux embauchés ne seront pas là au 1^{er} janvier, on ne sait pas combien parmi eux seront à temps partiel, ou combien ne seront en fait que des régularisations de statuts internes à la SNCF, etc.

À l'atelier de Levallois, où les cheminots travaillent en normale, la direction veut imposer le décalé, le travail du samedi et de nuit. Personne n'en veut. Devant leur colère, la direction a décidé de geler le projet. Comme quoi, quand on montre les dents...

Correspondant LO

Radio France

35 heures : SALARIÉS ET DIRECTION

PAS SUR LA MÊME LONGUEUR D'ONDE!

La grève à Radio France aura duré dix jours qui ont fait reculer la direction, même si ce n'est que partiellement, sur son projet d'application des prétendues 35 heures. Dans l'audiovisuel comme ailleurs, la direction a voulu utiliser la mesure gouvernementale comme prétexte pour remettre en cause la convention collective.

Elle voudrait que chaque société (France 2, France 3, RFI, Radio France...) négocie séparément les jours de congés supplémentaires, le paiement des heures supplémentaires, les modalités d'une flexibilité qu'elle veut accroître. A terme, la convention collective ressemblerait à un vaste patchwork qui n'aurait plus de collectif que le nom.

C'est pour empêcher ce démantèlement, pour faire bar-

rage aux mesures de flexibilité, de précarité et obtenir les embauches nécessaires que les salariés de l'audiovisuel public ont fait grève, toutes professions confondues, du producteur au technicien en passant par le personnel de surveillance.

À Radio France (c'est-à-dire entre autres France Inter, France Info, France Culture, France Musique, Radio Bleue, FIP et des radios locales), le conflit a duré et la direction - en l'occurrence Cavada, ex-animateur de *La Marche du siècle* - s'est montré moins vedette face aux 200 à 300 grévistes réunis chaque jour en assemblée générale que face à ses plateaux d'invités! Surtout que nous sommes restés unis jusqu'au bout, bien que les dirigeants de la CFDT aient quitté l'intersyndicale dès le deuxième jour de grève afin de signer un protocole d'accord avec la direction sans en avoir rendu aucun compte aux grévistes - alors qu'ils étaient réunis deux fois par jour en AG!

Par cet accord, la direction promettait certes de créer plus d'emplois que prévu (175 au lieu de 125) mais se proposait aussi d'instaurer la flexibilité pour certaines catégories de techniciens et avalisait la remise en cause de la convention collective. Cette manœuvre de la CFDT (qui n'a eu de cesse ensuite de faire de la propagande antigreve et de finir par un tract expliquant que nous aurions fait 7 jours de grève pour rien!) et les pressions individuelles multiples de la direction pour nous faire reprendre le travail, ne nous ont pas empêché de continuer, avec la CGT. Cette ténacité a payé puisque le PDG Cavada a accepté, au bout d'une semaine d'antenne blanche, de recevoir une délégation de grévistes élue par l'AG et accompagnée de la CGT. Il a tenté alors de jouer le PDG trompé par son équipe de technocrates qui auraient «malencontreusement» oublié de faire référence à la convention collective dans l'accord signé avec la CFDT! Un coup de bluff minable pour recu-

ler, en essayant de ne pas perdre la face!

Certes, il n'a pas cédé sur l'essentiel puisque la flexibilité est conservée, mais outre les embauches supplémentaires (certes encore insuffisantes!), il s'est engagé par écrit à maintenir les salaires et les primes, les congés et les pauses repas, à ne pas faire passer l'intégration de CDD quasi-permanents en CDI pour des embauches nouvelles liées aux 35 heures, ainsi que

d'autres points servant de garde-fous à toute remise en cause de la convention collective. Tout n'a pas été obtenu, mais la grève a permis de faire entendre notre colère, de montrer que tous les salariés peuvent s'unir dans la lutte. C'est dans cet esprit qu'un Comité de vigilance s'est créé à l'initiative des grévistes qui veulent se tenir informés d'éventuels nouveaux sales coups de ces 35 heures et être prêts à redémarrer le mouvement.

Il y a deux ans, il y avait déjà une grève : manifestation du personnel de France3 le 5 décembre 1997.



Chantiers de l'Atlantique Saint-Nazaire - Loire-Atlantique

Contre les 35 heures sauce patronale

UNE SEMAINE DE DÉBRAYAGES

Au mois de mars dernier, nous étions plus de 2000 en grève pour nous opposer au projet patronal d'aménagement du temps de travail. Côté syndical, seule la CGT avait refusé de le signer.

Depuis, à chaque tentative de la direction pour introduire dans certains secteurs la flexibilité ou imposer la généralisation du travail posté (en quarts), des débrayages ont fait reculer la direction.

Malgré tout, après avoir été reportée plusieurs fois, l'application de l'accord à l'ensemble du chantier a été

fixée au lundi 29 novembre.

À l'approche de cette date, dans les ateliers, à bord des navires en construction et dans les bureaux, les discussions se sont multipliées sur la nécessité d'empêcher ce recul de nos conditions de vie et de travail.

Car sous prétexte de réduction du temps de travail, le patron veut nous imposer la modulation avec douze samedis obligatoires par an (non payés en heures supplémentaires), la généralisation des 2x8 en production, les 3x8, les VSD dans certains secteurs, des heures de repas aberrantes (à 9 heures du matin, le boudin-purée de la Sodexo est inoubliable!), la suppression de lignes de cars et des trajets rallongés d'autant, une «modération sala-

riale» pour les embauchés et une perte sèche de 11,5% pour les sous-traitants et intérimaires...

Aussi, depuis le mardi 24 novembre, à l'appel de la CGT, des débrayages journaliers de une à deux heures sont suivis par un nombre croissant de travailleurs, avec un point culminant à 2 500 le matin et autant l'après-midi.

Fait marquant, les intérimaires et sous-traitants sont nombreux à débrayer et certaines boîtes ont été récemment ou sont encore en grève.

Alors, si l'ambiance n'est pas à la grève totale, le mécontentement est profond et généralisé et la colère gronde chez les intérimaires, qui sont les plus touchés d'entre nous.

Correspondant LO

CSSI
Toulouse

EN GRÈVE CONTRE L'APPLICATION DE LA LOI AUBRY

Depuis fin octobre, à Communication & Systems-Systèmes d'Information (CSSI Toulouse) nous sommes mobilisés contre les projets de notre direction : s'appuyant sur la deuxième loi Aubry, celle-ci veut imposer 217 jours de travail avec un maximum de 13 heures par jour pour les cadres informaticiens qui constituent la majorité des effectifs, et la flexibilité pour les administratifs.

La semaine dernière, à Toulouse, nous avons participé à deux manifestations appelées par les organisations syndicales au niveau national : mercredi 24 novembre, contre l'article 5 de la loi Aubry, attaquant les cadres et les techniciens itinérants, et vendredi 26 novembre dans le cadre d'une journée d'action inter-SSII (sociétés de service d'informatique et ingénierie). Ce jour-là, après la manifestation qui a rassemblé plus de 1 000 salariés, une assemblée générale commune à toutes les SSII a eu lieu à la Bourse du Travail. Les patrons des SSII jouent tous le même jeu : certains veulent même étendre le régime cadre de la loi Aubry à

tous les salariés, puisque cela permet d'augmenter la durée annuelle du temps de travail! En réponse, l'assemblée a adopté une motion revendiquant pour tous 23 jours de congés supplémentaires, et des journées de 8 heures.

Les participants à cette assemblée ont également décidé de se joindre à la manifestation interprofessionnelle du 30 novembre, contre les conséquences de la loi Aubry sur les conditions de travail.

Lundi 29 novembre, journée des négociations d'entreprise, les salariés étaient en grève sur la plupart des sites de CSSI. La grève, quoique minoritaire, était en progression par rapport aux journées précédentes, mais la direction nous lanternaient toujours : elle a proposé des négociations les 28 et 30 décembre, pour faire passer ses sales coups pendant les congés! Ça a eu son effet : à Toulouse, nous avons reconduit la grève pour le 30 novembre. Le patron ne lâche pas, mais nous non plus, et s'il s'entête, les ordinateurs seront vraiment en panne en l'an 2000, faute d'informaticiens!

CHU de Rouen

Hôpitaux

« PLUS, PLUS, PLUS DE BUDGET POUR LA SANTÉ! »

Jeudi 25 novembre, pour le deuxième jeudi consécutif, le personnel du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen s'est mis en grève et a manifesté dans les rues de la ville pour réclamer des moyens suffisants en crédits et en personnel. Ce sont 700 manifestants qui ont dénoncé leurs conditions de travail inadmissibles et l'incapacité dans laquelle on les met de pouvoir s'occuper correctement des patients.

L'après-midi, une assemblée de 200 personnes décidait de poursuivre les actions.

Le directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, qui a la tâche de répartir entre les hôpitaux l'enveloppe budgétaire que lui a attribuée le ministère,



avait eu l'idée saugrenue de réunir tous les directeurs des hôpitaux de la Seine-Maritime et de l'Eure... au CHU de Rouen.

Eh bien, c'est à 200 que nous nous sommes invités à cette réunion. Le malheureux directeur

de l'ARH et sa centaine de cadres de direction se sont sentis un peu à l'étroit dans la salle! Et les slogans scandés par les manifestants ont rendu impossible l'exposé prévu. Tous ces messieurs-dames ont dû quitter la salle et annuler la

réunion, pour la plus grande joie des manifestants.

Lundi 29 novembre, avait eu lieu une séance plénière du Conseil Régional qui est situé à... 200 mètres du CHU. Rassemblée par le bouche à

oreille, et déjouant les services de sécurité, une centaine de manifestants a fait irruption dans la salle du Conseil. Les élus ont bien dû écouter l'exposé de nos revendications et s'entendre reprocher, pour la droite le Plan Juppé, et pour la gauche... sa mise en œuvre.

Seuls les deux élus de Lutte Ouvrière se sont rangés du côté des manifestants, notamment Gisèle Lapeyre qui travaille elle-même au CHU de Rouen.

Ces opérations coup-de-poing dont la presse locale et la télévision se sont fait l'écho, donnent au personnel le sentiment qu'on les prend enfin au sérieux. « Les manifestations-promenades en ville, y'en a marre! » Ce point de vue, exprimé par beaucoup et énergiquement en assemblée générale, se répand parmi le personnel. Les quelques postes supplémentaires que l'administration envisage d'attribuer sont loin de faire le compte car c'est près de 150 embauches qu'il faudrait pour que l'hôpital tourne normalement.

Une nouvelle journée de grève et d'action est prévue jeudi 2 décembre.

Correspondant LO

HÔPITAL SAINT-LOUIS (AP-HP) Paris

CONTRE LA MOBILITÉ ET LA FLEXIBILITÉ

Trop, c'est trop. C'est le sentiment que l'on ne peut plus continuer à travailler dans les conditions actuelles qui est à l'origine de la grève qui se développe depuis lundi 22 novembre dans tout l'hôpital Saint-Louis à Paris.

Dans les services de soins, c'est le refus des déplacements d'un service à l'autre, d'une équipe à l'autre, ceux de jour à qui on demande de faire de la garde, ou inversement. C'est le refus des repos hebdomadaires déplacés parce qu'« il manque du monde ». Et puis ce sont les repos récupérateurs de jours fériés travaillés que l'on ne peut jamais poser, parce qu'il n'y a jamais assez de monde présent, ou les formations que l'on ne peut pas prendre pour les mêmes raisons, comme par exemple en radio, où du nouveau matériel est arrivé mais où on ne peut pas apprendre à s'en servir. La façon aussi par laquelle l'encadrement obtient ces déplacements est devenue insupportable: appel au domicile (y compris pendant des congés annuels), menaces de rapport, chantage au malade ou au collègue que l'on met en difficulté. Ces déplacements se faisant bien souvent au mépris du règlement, c'est par ces façons que l'encadrement gère ses plan-

nings. La cause commune du mécontentement dans tous les services, administratifs, ouvriers et hospitaliers, c'est le manque de personnel qui s'est aggravé depuis 3 ou 4 ans.

Le jeudi 18 novembre, une assemblée générale était convoquée par l'ensemble des syndicats. Une centaine d'agents de toutes les catégories y participèrent. Là, un service annonça qu'il avait déjà décidé de se mettre en grève. Le principe de la grève à partir du lundi suivant fut adopté par acclamation.

La grève s'est installée progressivement et s'est renforcée tout au long de la semaine. Dès le lundi, les cadres qui s'étaient réunis à part du personnel, votaient à la quasi-unanimité le principe de la grève, annonçaient leur refus de transmettre les listes nominatives des grévistes, le boycottage de toutes les réunions programmées et de toutes les formations obligatoires. Les médecins, pour leur part, ne se sont pas mis en grève, mais collaborent à la baisse d'activité sur



Manifestation des grévistes de Saint-Louis et des Urgences de Saint-Antoine devant le siège de l'AP-HP, le 30 novembre.

l'hôpital et à la mise en place du service minimum.

Un piquet de grève est installé dans le hall, lui-même décoré par des banderoles et des lits descendus des services. Les grévistes refusent les assignations qu'ils ne signent pas, mettent en place le service minimum eux-mêmes par service. Chaque jour, les services font descendre au piquet de grève le pourcentage de grévistes par équipe (la plupart déclarent 80 à 100%) avant l'assemblée générale qui réunit jusqu'à 300 personnes à la fin de la première semaine de grève. Chaque service s'efforce en plus de débrayer une heure par équipe, les médecins se chargeant des malades.

La direction de l'hôpital,

quant à elle, a reçu la visite de plusieurs centaines de grévistes. Elle se contente de déclarer qu'elle n'y peut rien, que c'est à la direction de l'Assistance Publique que cela se décide. Mais elle tente en même temps par la menace de reprendre le contrôle de l'encadrement, en le menaçant de lui faire porter le chapeau en cas d'incident.

Mardi 30 novembre, les travailleurs de l'hôpital se sont retrouvés à près de 300 devant le siège de l'AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris) pour être reçus. Étaient là aussi quelques dizaines de collègues de Saint-Antoine, en majorité des Urgences qui sont toujours en grève. Personne n'a été reçu.

La direction de l'AP s'est contentée d'envoyer quelqu'un descendre prendre note de nos doléances sur le trottoir.

Si certains espéraient au début que le gouvernement avait simplement « oublié » que l'on soigne avant tout avec des moyens humains, et qu'il suffisait de se montrer pour qu'il comprenne, de plus en plus nombreux sont ceux qui réalisent qu'en s'opposant aux déplacements, à la mobilité, qu'en réclamant de l'embauche, les grévistes s'opposent à une politique qui dépasse largement le cadre de l'hôpital, qui dépasse même le cadre de l'AP et qui concerne le gouvernement.

Correspondant LO

Martinique

LE REcul DES PATRONS DE TOYOTA

Le 10 novembre en Martinique, un accord a été signé entre la direction de CCIE/Toyota et les représentants syndicaux. Au terme de cet accord, la direction de l'entreprise recule sur le principal, c'est-à-dire le licenciement de douze grévistes, même si le sort des quatre élus du personnel n'est pas encore réglé.

La procédure légale de licenciement est maintenue à leur rencontre, mais les grévistes sont persuadés que le dossier instruit par la direction ne tient pas la route et ne passera pas le filtre de l'inspection du travail ou des prud'hommes.

Par ailleurs, d'autres reven-

dications sont en partie satisfaites comme les congés payés acquis au 31 mai 1999 qui seront payés aux grévistes d'ici la fin novembre, l'augmentation du salaire brut de 250 F à compter du 1er janvier 1999 (même si cette augmentation est très inférieure aux 1000 F que réclamaient les salariés au début du mouvement), le reclassement de deux travailleurs et la promesse de négociations sur la rémunération de certaines catégories de salariés.

Nos camarades antillais de *Combat Ouvrier* écrivent à ce propos dans leur journal en date du 20 novembre 1999 :

« Il aura donc fallu cinq

mois et quatorze jours de grève et de luttes en tous genres pour montrer aux patrons arrogants qu'ils n'étaient pas les maîtres. Malgré toutes les pressions et l'utilisation de méthodes brutales par la direction (comparutions en justice des travailleurs, intimidations par des huissiers, utilisation de chiens d'attaque, procédure de licenciement contre les délégués, etc.), les grévistes ont tenu bon. Et ce qu'ils n'ont pas pu gagner en revendications satisfaites, ils l'ont gagné en expérience enrichissante de la

lutte. Ils ont fait l'expérience de la rapacité et de la duperie des patrons, de leur capacité aussi à se soutenir, de leur esprit de classe et de lutte de classe contre les travailleurs [...].

Ce patronat béké s'était mobilisé pour casser du syndicat, pour casser du militant syndical, pour tenter de démoraliser les grévistes. La ténacité et la mobilisation des travailleurs l'ont fait échouer dans cette épreuve de force. La mobilisation des travailleurs des autres secteurs, les journées de grève

générale et de mobilisation, les blocages de zone, les coupures de courant, les manifestations ou actions des transporteurs, des dockers auront pesé parce qu'elles ont montré aux patrons qu'en face d'eux, il y avait une force [...].

En ce sens, la grève du CCIE/Toyota et la solidarité active des travailleurs de nombreux secteurs n'ont pu être que fructueuses, en dépit d'un accord qui fait encore la part trop belle aux patrons.

Mais pour obtenir plus, il aurait fallu un rapport de force beaucoup plus en notre faveur face au patronat [...]. »

Aérospatiale - Matra

TRENTE ANNÉES DE DISCRIMINATION ANTISYNDICALE DEVANT LE TRIBUNAL

À l'Aérospatiale, la CGT vient de saisir le tribunal des prud'hommes en référé pour discrimination antisyndicale à son égard. Elle a constitué, ou est en train de faire, 350 dossiers pour le moment, au sujet de chaque militant ou simple syndiqué lésé: 30 à Toulouse, 60 à Saint-Nazaire, 13 à Suresnes, 20 à Châtillon, etc. Sept de ces dossiers sont déjà devant le tribunal, les autres devraient suivre rapidement.

La direction générale fait tous les efforts possibles pour faire de l'obstruction. Elle ne voudrait pas que l'opinion publique ait d'elle une image autre que celle de la société réalisatrice d'Ariane et d'Airbus. Dernière en date de ces manœuvres: le 24 novembre, l'avocate de la direction, à propos de l'un des dossiers, où il était question du siège officiel d'Aérospatiale boulevard de Montmorency à Paris, a mis en doute la validité dudit siège car personne n'y travaillerait vraiment! L'audience a donc été reportée... C'est absurde et mesquin, mais cela fait gagner du temps.

Selon la CGT, la politique répressive remonterait à 1967-68 lorsque Maurice Papon était PDG de Sud-Aviation (devenue depuis 1970 Aérospatiale). Déjà le passage d'un ouvrier à la filière technicien, ou d'un technicien à cadre est toujours difficile, mais pour un militant CGT c'est tout simplement impossible, quelles que soient ses qualités professionnelles et ses diplômes.

Les militants et sympathisants du syndicat ont été et sont victimes de brimades, mis en quarantaine. On conseille aux stagiaires et nou-

veaux embauchés de ne pas les fréquenter.

Et bien entendu la direction les attaque en ce qui concerne les salaires: ils n'ont quasiment jamais d'augmentation ni de promotion. Un simple soupçon d'appartenance à la CGT, ou de sympathie, suffit parfois.

Une déléguée embauchée en 1961, et qui arrive bientôt à la retraite, a expliqué n'avoir jamais reçu la moindre promotion ni augmentation depuis la fin des années 60. Quand elle et son mari, qui se trouve dans une situation similaire, ont calculé leur manque à gagner, ils n'en croyaient pas leurs yeux: en comparant avec les déroulements de carrière des collègues autour d'eux ils chiffrèrent de 1,5 million à plus de 3 millions de francs (d'aujourd'hui bien sûr) ce que la direction leur avait volé en trente ans!

Un autre militant notait qu'après son embauche il a grimpé, et que sa progression « s'arrête net à la date où je deviens militant ».

Pour le moment les prud'hommes n'ont pas tranché, et les affaires sont reportées...

Mais il n'y a pas que la répression antisyndicale: ainsi à l'usine de Vélizy les employés ont découvert un disque dur informatique sur lequel le personnel était fiché. Il était indiqué jusqu'à l'état de santé des conjoints!

Si les militants syndicaux sont ainsi brimés, et l'Aérospatiale est très loin d'être un cas isolé, c'est pour pouvoir mieux obtenir la soumission du personnel, car pour les patrons « modernes » de l'Aérospatiale, les bonnes vieilles recettes ont toujours cours: division du personnel, lutte antisyndicale, etc.

Pour les patrons - même dans le secteur nationalisé - le droit de penser, de s'exprimer, de se syndiquer, s'arrête aux portes de l'entreprise. Et cela ne concerne pas que le passé: ça dure toujours.

Cégelec Nanterre Hauts-de-Seine

NON AUX LICENCIEMENTS POUR FAIT DE GRÈVE!

À Cégelec Nanterre, la direction a choisi la manière forte pour se venger de la grève qui a paralysé l'agence pendant dix jours en octobre dernier (voir LO n°1631 et n°1632).

Rappelons que plus d'une centaine d'ouvriers étaient entrés en lutte contre la suppression d'une prime d'outillage équivalant à 3% de leur salaire, et plus généralement pour le maintien des accords SERCE, dénoncés par le patronat de l'équipement électrique, qui garantissent depuis 30 ans le paiement à 200% des heures de nuit, des indemnités de déplacements, des primes de salissure, de panier repas... Face à l'intransigeance des patrons, les grévistes n'ont eu d'autre choix que d'occuper jour et nuit les locaux de l'agence, jusqu'à leur expulsion par les forces de l'ordre le 11 octobre au matin. Pour mettre fin à la grève qui menaçait de se propager à d'autres agences de Cégelec, la direction convoqua 13 grévistes pour entretien préalable au licenciement.

Le 21 octobre, elle licencierait pour faute lourde (et pour l'exemple) un travailleur du rang, non syndiqué, père de 4 enfants, reconnu pour ses capacités et sa conscience professionnelle depuis 17 ans, et qui vivait là sa première grève. Enfin, la direction demandait à l'inspection du travail d'autoriser le licenciement de 3 délégués CGT. Cette répression patronale à l'encontre de travailleurs qui n'avaient que le tort de contester par la grève la remise en cause de leur salaire provoqua dans un premier temps un profond malaise parmi les grévistes. Lors des discussions qui s'en suivirent, une grande majorité d'entre eux disaient pourtant que, s'il fallait recommencer, ils feraient la même chose.

Forts du soutien de nombreux collègues de l'agence, y compris de plusieurs dizaines d'employés et techni-

ciens qui pour la première fois ont arrêté le travail pendant une heure en solidarité, ayant par ailleurs reçu de nombreuses motions, pétitions et collectes de soutien de la part d'autres travailleurs de Cégelec ou d'Alstom, les grévistes de Nanterre mènent depuis fin octobre le combat pour l'arrêt des procédures de licenciements. Ils ont ainsi décidé d'œuvrer à la constitution d'un comité de soutien, composé de militants syndicaux, politiques ou associatifs s'engageant à contribuer à l'action pour obtenir la réintégration des 4 licenciés.

La mobilisation contre l'arbitraire patronal a déjà fait reculer la direction. Licencié le 21 octobre, le camarade non protégé par un mandat électif était réintégré le 15 novembre. Par ailleurs, l'inspection du travail a d'ores et déjà refusé deux des trois licenciements des délégués, le troisième restant à ce jour en mise à pied en attente d'un complément d'enquête.

Ces reculs successifs d'une direction de combat sont le signe que la peur commence à changer de camp. Les grévistes en sont conscients qui, s'ils constatent que la grève n'a pas permis d'obtenir satisfaction sur les revendications pour le moment, n'en restent pas moins déterminés à ne rien lâcher sur la feuille de paye.

D'aucuns se disent que cela pourrait bien repartir de plus belle et beaucoup plus nombreux dès le début de l'an prochain, une fois que chacun aura pris connaissance de son augmentation de salaire annuelle, et lorsque les directions des agences de Cégelec tenteront d'une manière ou d'une autre de faire passer la pilule de l'abandon des accords SERCE avec les amputations de salaire qui y sont liées.

Le vote de la loi Veil LA LUTTE DES FEMMES A CONTRAINT À RECONNAÎTRE LE DROIT À L'AVORTEMENT

Il y a vingt-cinq ans, le 29 novembre 1974, était adopté à l'Assemblée nationale le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Cela mettait fin à l'odieuse loi de 1920 qui jugeait l'avortement comme un crime et dont les principales dispositions étaient toujours en vigueur.

Ce fut Simone Veil, alors ministre de la Santé de Giscard d'Estaing, qui proposa à la clique d'hommes réactionnaires et bigots qui composaient la majorité du Parlement, un projet où il était question de la liberté de la femme. Mais si une scène aussi étonnante pouvait se produire, ce n'était pas parce que ces messieurs du gouvernement se souciaient soudain de la situation des femmes, eux qui avaient attendu 1967 pour adopter une loi autorisant la contraception tout en limitant strictement la publicité anticonceptionnelle. Ils avaient dû reculer devant le combat d'un certain nombre de femmes déterminées, soutenues par la sympathie d'un plus grand nombre encore, et aidées par quelques médecins courageux.

En 1971, 343 femmes appartenant pour la plupart au monde de

la littérature ou du spectacle avaient signé un manifeste dans lequel elles reconnaissaient avoir avorté. Le scandale, voulu par les signataires, permettait que la répression de l'avortement soit portée sur la place publique ; quelques mois après, ce furent 300 médecins qui affirmèrent être passés outre à la loi de 1920. Peu après, Gisèle Halimi fondait « Choisir », dont le but était de dénoncer la loi répressive de 1920 et d'obtenir une législation libérale en matière d'avortement et de contraception.

Mais le premier recul des autorités fut consécutif au procès de Bobigny, en octobre 1972 : une jeune fille de 16 ans, Marie-Claire, était jugée pour avortement, ainsi que sa mère et les collègues de celle-ci. Gisèle Halimi assura la défense des accusées. Marie-Claire bénéficia d'un non-lieu... et sa mère fut condamnée à une amende dérisoire. La justice avait reculé en fait, devant l'émotion soulevée par le procès et les manifestations qui l'avaient accompagné.

En avril 1973 se constituait le MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception) avec la participation de nombreuses organisations politiques d'extrême gauche (dont Lutte Ouvrière) mouvement qui

luttait pour l'abrogation de la loi de 1920.

Un mois plus tard, à Grenoble, le docteur Annie Ferret-Martin était arrêtée pour avoir pratiqué un avortement. Mais la protestation fut si forte que justice et police durent reculer à nouveau.

Dès lors, le gouvernement devait reconnaître la réalité de la situation subie par les femmes. Non qu'il ne l'ait pas déjà connue, pas plus qu'il n'ignorait les conditions très dures qu'étaient obligées de subir les femmes les plus démunies. Mais, des souffrances de ces femmes, il n'avait rien à faire. Bien sûr, ni la crainte de la police ni celle de la prison ne pouvaient empêcher les avortements de continuer ; mais clandestinement, donc dans des conditions précaires, surtout pour celles qui avaient peu de moyens.

Mais, devant les milliers de femmes qui proclamaient le droit à la liberté de la contraception et de l'avortement, devant le nombre de médecins qui proclamaient « Je fais des avortements, que la justice me poursuive si elle l'ose ! », la justice était devenue impuissante. Giscard avait été obligé de déclarer que la loi de 1920 ne devait plus être appliquée tant qu'une nouvelle loi ne serait pas votée.

La loi Veil n'a pas réglé tous les problèmes, mais elle a constitué un pas en avant dans le sens du



respect du droit des femmes. Cela dit, aujourd'hui, son application est loin de se faire sans difficulté, tout d'abord parce qu'il existe de grandes disparités géographiques dans la pratique de l'IVG. Dans certains départements n'existe aucun centre d'IVG car aucun médecin ne veut en pratiquer, soit parce que c'est peu rémunérateur, soit parce que ce n'est pas valorisant pour sa carrière professionnelle, soit par conformisme devant le regain d'idées rétrogrades. Ces multiples raisons constituent une régression dont les femmes se retrouvent à nouveau victimes. Le gouvernement connaît parfaitement la situation, en parle mais ne fait rien, lui qui, au contraire, cherche par tous les moyens à restreindre les dépenses hospitalières.

D'un côté, la misère matérielle mais aussi morale s'accroît, replongeant un grand nombre de femmes dans des conditions très

dures de dénuement, d'isolement et même d'ignorance car on va moins chez le médecin, prendre un médicament ou suivre un traitement est un souci supplémentaire dans une existence qui en est remplie. De l'autre, on assiste à un retour de l'ordre moral car nombre d'attitudes militantes, socialement engagées, ont disparu, laissant le champ libre à un conformisme moralisateur qui cache à peine un profond mépris pour la femme et son droit à vivre sa vie comme elle l'entend ; le débat autour du Pacs en a fourni récemment une illustration.

Les femmes ont su faire reculer le gouvernement, sa justice, sa police sur le droit à l'avortement. Vingt-cinq ans après il y a encore des combats à mener car la société avance à reculons dans tous les domaines, donc celui des droits des femmes.

Annie ROLIN

LA «PILULE DU LENDEMAIN» BIENTÔT DANS LES ÉCOLES

Ségolène Royal, ministre déléguée à l'Enseignement scolaire, a annoncé devant un public d'infirmières de l'Éducation nationale que la «pilule du lendemain», en vente libre depuis le 1^{er} juin dernier (c'est-à-dire sans ordonnance, mais également sans remboursement de la Sécurité sociale), serait désormais disponible dans les infirmeries des établissements scolaires, à charge pour les infirmières de les prescrire aux élèves. Cette décision a été approuvée par des organi-

sations syndicales d'infirmières, notamment celle de la FSU.

Cette décision s'inscrit dans une campagne du gouvernement qui vise à sensibiliser la jeunesse sur les moyens de contraception, aussi bien ceux, comme le préservatif, qui permettent aussi d'éviter les maladies sexuellement transmissibles (15% des premiers rapports sexuels se feraient sans contraception, tandis que pour 17,8% des rapports protégés la protection serait inefficace), que la «pilule du lendemain» qui, prise dans les 72 heures, empêche, avec un taux de réussite de 75 à 85%, la fécondation d'une

jeune femme ayant eu un rapport sexuel non protégé.

Cette décision vise évidemment à offrir un recours à des jeunes, qui peuvent avoir du mal à trouver de l'aide pour résoudre un problème intime dans leur milieu familial. On ne peut qu'approuver cette décision qui permettra certainement d'éviter des situations parfois dramatiques.

Il s'agit notamment de réduire le nombre des avortements chez les jeunes de moins de 20 ans : on en dénombre actuellement environ 16000 par an dont 6000 chez les moins de 18 ans.

Or, beaucoup de jeunes, d'abord dans les milieux défavorisés mais pas seulement, sont mal informés. Selon les médecins des plannings familiaux, beaucoup confondent «la pilule du lendemain» avec la pilule abortive RU 486, qui elle peut se prendre jusqu'à douze semaines après la conception. Par ailleurs, les moyens de se procurer «la pilule du lendemain» sont mal connus : ils ignorent qu'on peut l'acheter en pharmacie et savent encore moins qu'elle est déjà gratuite auprès du

planning familial.

Bien entendu, la décision de la ministre rencontre des résistances du côté de la droite réactionnaire. Une organisation de parents d'élèves bien-pensante, comme la PEEP (Parents d'Élèves de l'École publique) veut y voir une immixtion de l'école dans le cocon familial et fait mine de croire que cette possibilité d'accès à la «pilule du lendemain» pourrait «banaliser des rapports sexuels sans aucune protection».

Bien sûr, cette initiative fait partie des mesures que le gouvernement de la «gauche plurielle» peut s'offrir sans qu'elle lui coûte grand-chose, au contraire de toutes celles qu'il faudrait prendre, et qu'il ne prend pas, sur des problèmes plus graves, comme le chômage. D'autre part, la décision a été en grande partie présentée, comme c'est d'ailleurs l'usage pour ce qui relève de la contraception ou de l'avortement, en ménageant d'abord les susceptibilités de la partie réactionnaire de l'opinion.

La ministre a bien précisé que la «pilule du lendemain» ne serait prescrite que dans des situations

«limitées aux cas de détresse et d'extrême urgence». Et l'infirmière scolaire proposera à la jeune concernée d'avertir sa famille. Mais ces précautions n'empêcheront peut-être pas les anti-Pacs d'y voir un moyen de tirer un profit politique.

Surtout que le 11 janvier prochain, le gouvernement va lancer une campagne d'information sur la contraception. Martine Aubry sort ainsi de son silence vis-à-vis du rapport que le gynécologue Nisand lui a remis en mars dernier. Il y constatait la recrudescence des grossesses non désirées chez les adolescentes, «constat d'échec de l'information». Martine Aubry laisse aussi entendre qu'elle pourrait améliorer les dispositions de la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse.

On verra ce qu'il en sera. Mais on peut craindre, en cas de nouvelles levées de bouclier du côté de l'opinion réactionnaire, d'assister du côté du PS à une débâcle comparable à celle des députés PS au moment du Pacs.

Jacques FONTENOY

Violence à l'école

C'est chaque jour que, dans un certain nombre de collèges ou de lycées du pays, des incidents graves se produisent, mettant aux prises des bandes de jeunes entre elles, visant des élèves, des enseignants ou d'autres personnels de ces établissements.

En la matière, un rapport vient d'évaluer les résultats du dernier plan mis en œuvre en 1998 par le gouvernement. Le bilan qu'il tire est que la violence à l'école s'est globalement stabilisée au niveau du pays; en revanche elle a continué à augmenter dans la région parisienne.

Quelques moyens ont effectivement été donnés ici ou là, parcimonieusement ou à la suite d'incidents, et sous forme souvent de quelques aides-éducateurs non formés. Mais à côté de cela, la situa-

tion de ces jeunes n'a pas changé pour autant. Ils vivent dans les mêmes quartiers. Les conditions de vie de leurs familles n'ont pas changé.

Certains accusent les familles qui auraient démissionné devant les difficultés de l'éducation de leurs enfants. L'explication est simple, simpliste même. Mais elle évite de mettre en cause ceux qui portent la responsabilité d'avoir démolé depuis des décennies les conditions matérielles et morales dans de nombreuses familles ouvrières.

Dans les quartiers populaires, les demandeurs d'emploi sont toujours aussi nom-

breux. Quant aux conditions de travail, aux horaires et aux salaires, chacun sait qu'ils ne se sont pas améliorés. Seule une réelle évolution positive

sur ces questions, s'ajoutant à de gros moyens pour les quartiers et les écoles, pourra remettre sur les rails nombre de jeunes et de parents.

En outre, il faut que la société puisse offrir à ces jeunes un avenir qui ne soit ni celui de l'embauche difficile et souvent inexistante ni de salaires au rabais.

Sinon, même avec des moyens supplémentaires, qui d'ailleurs se font attendre, pour parer au plus pressé on pourra peut-être surveiller davantage les actes de violence, se mettre un peu à l'abri - et encore -, mais on ne changera pas une situation qui transforme des établissements scolaires en ghettos prolongeant des quartiers où l'on retrouve les mêmes tensions, avec au mieux un mur ou une grille délimitant les uns des autres.

Michel ROCCO

C'EST LA SOCIÉTÉ QU'IL FAUT CHANGER



Elèves d'un lycée professionnel.

Collège Jean-Lurçat Saint-Denis - Seine-Saint-Denis

Le collège Jean-Lurçat n'est qu'un petit établissement, de moins de 500 élèves. Peut-être pour cette raison, ou parce qu'il est entouré d'une petite zone pavillonnaire, on nous a toujours expliqué que nous n'étions pas dans une situation suffisamment critique pour exiger des moyens supplémentaires, voire que nous étions privilégiés.

Nous accueillons cependant surtout les enfants des grandes cités avoisinantes de Saint-Denis, qui sont loin d'être des privilégiés.

Il nous a fallu deux mois de grève il y a deux ans, dans le cadre du mouvement qui avait mobilisé les établissements de la Seine-Saint-Denis, pour obtenir d'être classés en zone d'éducation prioritaire.

Mais, ce classement ne s'est pas traduit par grand chose. Comme c'est la mode actuellement, on nous a alloué des crédits pour la mise en place d'une salle informatique, mais rien d'autre n'a changé.

Le collège continue de faire partie des établissements dits « Bender », équivalents des collèges Pailleron, reconnus dangereux à cause des structures métalliques non conformes aux normes, et qui brûlent en quatre minutes.

Comme toutes les constructions de ce type, le collège est bourré d'amiante.

Bien des installations de ce collège ne sont pas conformes aux normes de sécurité. Preuve en est l'accident qui s'est produit la semaine dernière à la cuisine, où une agent de service a été brûlée au visage par une brutale émanation de gaz à l'ouverture des brûleurs. Un tel accident avait déjà eu lieu, à la suite de quoi le Conseil général,

qui finance l'équipement des collèges, avait été alerté, mais sans effet.

Sur cette question comme sur celle de la vétusté et de l'insuffisance des locaux, (leur démolition est paraît-il programmée depuis plus de dix ans), on a le sentiment qu'il faudra que le collège s'écroule de lui-même pour avoir droit à des installations décentes.

Nous nous sommes mis en grève le 26 novembre, indépendamment de tous ces problèmes, à la suite d'incidents nombreux entre les élèves, et d'agressions verbales répétées contre les professeurs.

Si ce climat de violence se développe y compris chez les plus jeunes des élèves, c'est bien sûr à cause de la dégradation importante des conditions de vie de leurs familles largement touchées par le chômage, mais aussi parce que du côté du ministère de l'Éducation nationale, et à tous les niveaux, on se fiche pas mal de ce qui se passe dans les établissements.

Ainsi, faute de personnel suffisant, il est courant que des élèves échappent à toute surveillance et en profitent pour perturber des cours qui ne sont pas les leurs, pour dégrader du matériel, se battre. Des surveillantes ont assisté impuissantes à un passage à tabac méthodique de jeunes élèves de 6^e par des plus âgés dans les couloirs, au moment même où nous nous mettions en grève! Les plus petits viennent réclamer qu'on les accompagne à la sortie parce qu'ils ont peur.

Des insultes graves, du genre « retourne dans ton bled » lancé à un collègue d'origine africaine, ou des menaces de « coups de boule »

à une enseignante, n'ont pas valu aux élèves responsables de réaction particulière de l'administration, parce que, nous dit-on, ça ne sert à rien. De toute évidence, la consigne pour les chefs d'établissement est de ne pas faire de vagues. Il faut gérer, mais sans moyens. Ce qui signifie concrètement qu'on attend de nous aujourd'hui essentiellement que nous gardions les élèves dans

l'enceinte du collège, pour éviter les problèmes à l'extérieur.

Cela n'est pas admissible. L'hypocrisie du ministère qui consiste à faire semblant de s'intéresser aux élèves en difficulté par quelques heures de soutien personnalisé, alors même qu'il est évident que les moyens minimaux pour faire cours ne nous sont pas donnés, est révoltante.

Nous sommes donc en grève reconductible, et exigeons d'urgence du Rectorat des moyens en personnels d'encadrement, et en heures d'enseignement supplémentaires, afin de pouvoir dédoubler les classes les plus difficiles.

À l'heure où le gouvernement prétend faire de la lutte contre le chômage une priorité, voilà des emplois qu'il est urgent de créer!

Lycée professionnel des Plaines-du-Nord Grande-Synthe-Nord

SUCCÈS DE LA GRÈVE

Le 26 octobre dernier, les personnels du Lycée Professionnel des Plaines-du-Nord à Grande-Synthe se mettaient en grève à la suite de l'agression à coups de marteau d'un enseignant sur le parking de l'établissement (LO n°1634). Au bout de trois semaines de lutte, ils ont obligé l'administration à admettre leurs revendications: cinq aides-éducateurs seront recrutés. Il y aura un concierge le jour, un gardiennage de nuit; des moyens supplémentaires dès janvier pour dédoubler les classes qui atteignent dans beaucoup de matières souvent 35 élèves: une assistance sociale à plein temps.

Tous ceux qui pariaient sur l'essoufflement du mouvement en ont été pour leurs frais. Les

vacances de Toussaint passées, la grève a repris sans faiblir. Mercredi 10 novembre, une manifestation a réuni une centaine de personnes à Dunkerque jusqu'à la sous-préfecture, avec des enseignants d'autres établissements de la région.

Le mardi 16, le directeur des ressources humaines du rectorat de Lille disait encore aux grévistes que le budget qui leur était alloué ne pouvait être changé. Mais à Lille jeudi 18, la responsable du rectorat tenait un autre langage: oui, le LP aurait des moyens supplémentaires. L'appel à une grève de solidarité de 24 heures lancé par la CGT sur les autres LP de Dunkerque avait rencontré un écho favorable dans deux établissements.

Durant le week-end suivant cependant, l'administration organisait une forte pression sur les grévistes. La radio « Fréquence Nord » annonçait la fin de la grève; la presse locale de Dunkerque citait largement le proviseur qui convoquait une partie des élèves dès l'après-midi du lundi 22 novembre. Le lundi matin, l'envoyée du rectorat laissait bien des points dans le flou, insistant pour que les grévistes reprennent l'après-midi même. Pour un peu, les inscriptions taguées la nuit contre les profs auraient été de leur faute! Mais comme la grève, envers et contre tout, se poursuivait, l'administration a dû finalement reculer.

Ceci dit, tout reste en place et la lutte n'est peut-être pas terminée...